

SYNTHÈSE

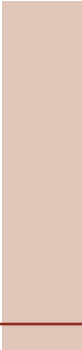
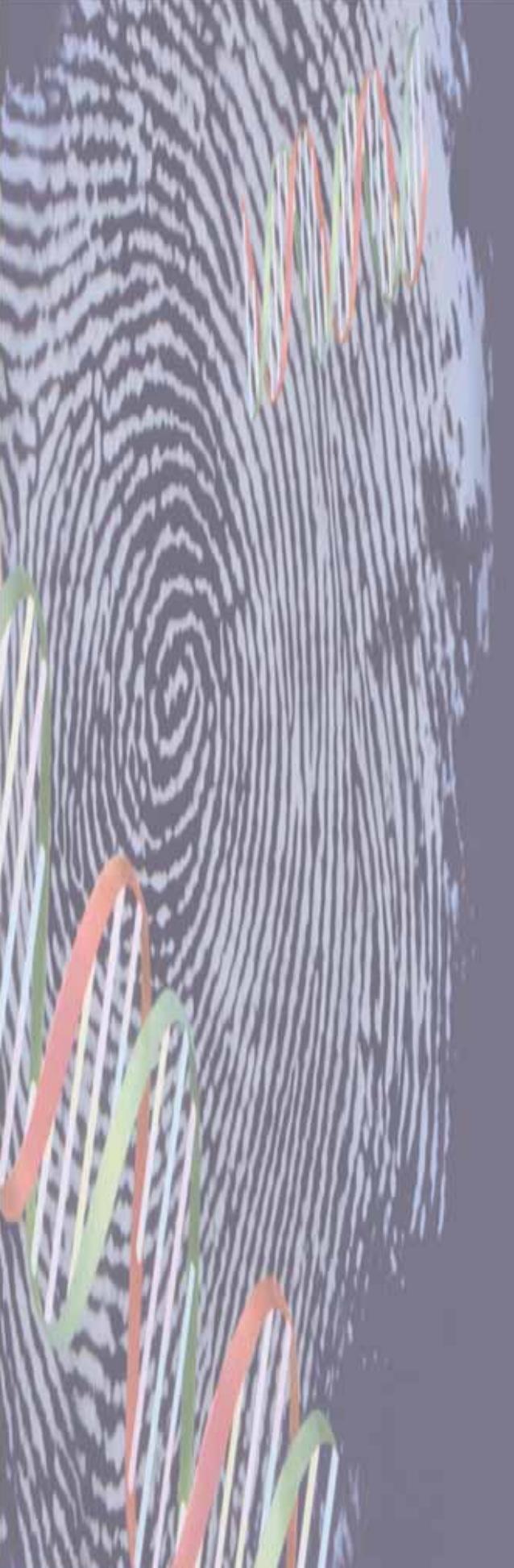
CNRS ÉDITIONS

La criminalité en France

Rapport de l'Observatoire national
de la délinquance 2008

Sous la direction d'Alain Bauer





SOMMAIRE DE LA SYNTHÈSE

AVANT-PROPOS,

*Pierre MONZANI,
directeur de l'INHES*

INTRODUCTION,

*Alain BAUER,
Président du Conseil d'orientation de l'OND . 1*

PRINCIPAUX RÉSULTATS 4

SOMMAIRE DU RAPPORT 2008 23

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE,

*Christophe SOULLEZ,
Chef du département OND 27*

LES PRÉCONISATIONS 2008 31

LES PERSONNELS

DU DÉPARTEMENT OND 35

AVANT-PROPOS

Pierre MONZANI, Directeur de l'INHES

1989-2009 : UN NOUVEL ÉLAN POUR L'INHES

Il y a 20 ans était créé l'Institut des hautes études de sécurité intérieure (IHESI). En juillet 2004, tout en gardant les mêmes missions auxquelles se sont ajoutées celles dévolues à l'Observatoire national de la délinquance et au département de sécurité économique et de gestion de crises, l'IHESI est devenue INHES.

Face à la mondialisation, qui est aussi une mondialisation de la délinquance et des menaces, il était devenu indispensable d'élargir la vocation initiale de l'Institut. La globalisation du crime est aujourd'hui une réalité qu'il faut pouvoir prendre en compte au-delà même du clivage traditionnel entre sécurité intérieure et extérieure. Elle sera un enjeu majeur du prochain siècle.

Les trafics sont transnationaux et ce ne sont pas les frontières, lesquelles tendent de plus en plus à disparaître, qui empêcheront les criminels d'étendre leur influence au-delà de leur État d'origine. Bien au contraire.

De même, aujourd'hui, crime organisé, délinquance urbaine, terrorisme, cybercriminalité, pillage des ressources naturelles, scientifiques et économiques entretiennent des liens de plus en plus étroits. La globalisation de nos économies et de nos échanges commerciaux est aussi un substrat idéal contribuant à la prospérité des organisations criminelles se caractérisant principalement par leur pluriactivité et par une technicité de plus en plus développée.

Les structures criminelles ressemblent de plus en plus à de véritables entreprises et s'inspirent, au plus près, des stratégies et des modèles organisationnels mis en œuvre au sein du secteur économique. Elles ont pris conscience de l'intérêt qu'elles pouvaient tirer d'un monde globalisé et de la diversification de leurs activités criminelles. Elles se sont progressivement inscrites dans une démarche de réseaux et dans une approche du crime par compétence et expertise. Elles ont également compris le profit qui pouvait être espéré en investissant des pans entiers de l'économie légale, par le biais de blanchiment, et en recherchant l'adhésion des populations à travers l'achat de la paix sociale voire la corruption.

Par ailleurs, les évolutions politiques, économiques, sociales ou culturelles ont fait apparaître de nouvelles fragilités et donc de nouveaux risques pour la société et les individus qui la composent. Les nouvelles formes de violences, le radicalisme politique ou religieux, l'usage des nouveaux moyens de communication comme vecteurs du racisme et de l'antisémitisme, le terrorisme islamique mais également les mouvements sectaires ou la cybercriminalité forment un ensemble de nouvelles menaces polymorphes, de plus en plus imprévisibles et insaisissables.

L'IHESI, en devenant INHES, avait déjà intégré la nécessité d'élargir son champ de réflexion. Les questions d'intelligence économique ou encore celles relatives à une meilleure connaissance de la réalité criminelle, à travers la création de l'Observatoire national de la délinquance, sont venues renforcer les problématiques déjà traitées par l'Institut.

En 20 ans, l'IHESI/INHES a formé plus de 2 000 auditeurs issus du secteur public, associatif ou privé en vue de les sensibiliser aux nouvelles évolutions criminelles mais également d'en faire les têtes de pont d'un réseau d'expert des questions de sécurité. L'INHES est, comme l'était son ancêtre l'IHESI, à la fois un lieu de partenariats, un lieu de partage des cultures et un lieu de formation ouvert. Les auditeurs acquièrent et perfectionnent ainsi un savoir indispensable aux responsables d'aujourd'hui. Ils contribuent également à éclairer l'action des pouvoirs publics en nous tenant informés des évolutions qu'ils perçoivent dans leurs rapports professionnels avec les questions de sécurité.

Depuis la fin de la Guerre froide, le terrorisme et le crime organisé ont connu une mutation, une mondialisation, et des hybridations telles qu'ils débordent largement du cadre statique et rétrospectif où ils s'étudiaient hier. Désormais irriguée par le concept de « sécurité globale », une nouvelle pensée stratégique se doit d'intégrer défense nationale, sécurité publique, protection des entreprises ou sécurité environnementale.

C'est pourquoi, face à ce constat, en août 2007, le Président de la République a confié à Alain Bauer la responsabilité d'une mission devant réfléchir au rapprochement des instituts chargés de la sécurité et de la défense mais devant également faire des propositions en vue de rendre notre système de connaissance plus efficace.

La réflexion sur un nouveau périmètre des différents instituts de défense et de sécurité s'inscrit donc dans la mise sur pied d'un système de sécurité intégré. Pour relever le défi de la mondialisation, qui impacte non seulement l'économie mais contribue également à l'émergence de nouvelles menaces criminelles, il est nécessaire d'encourager les organismes qui disposent d'une capacité d'analyse, de prospective et de formation des décideurs à partager et à coopérer entre eux sur le thème de la sécurité globale.

De nombreux directions administratives et structures privées ou parapubliques produisent leurs propres analyses sur l'évaluation des menaces. Mais leur insuffisante capacité à partager l'information, à la mettre en perspective et surtout à l'actualiser de manière permanente dans le cadre d'un système de veille efficient nuit à la lisibilité de notre réflexion stratégique.

De même, dans le cadre d'une démarche globalisée, il n'est ni logique, ni efficace, de maintenir un cloisonnement entre l'ensemble des acteurs concourant à la protection des personnes et des biens.

Je ne reviendrai pas ici sur les conclusions et les recommandations du rapport de la mission qui ont fait l'objet d'une publication dans un numéro spécial de la revue des *Cahiers de la Sécurité*. La mutation profonde de cette revue, désormais au niveau de ses concurrents de langue anglaise, a montré notre puissance d'adaptation (les deux derniers numéros de 2008 sont consacrés au « fléau de la drogue » et à « la criminalité numérique »).

La réforme engagée des instituts des hautes études de sécurité et de défense donnera dans un peu plus d'un an naissance à un nouvel INHES. Depuis 2006 nous avons préparé cette mutation en nous tournant résolument vers l'innovation et la liberté intellectuelles, vers l'ouverture internationale, vers la pluridisciplinarité et la coopération entre tous les partenaires, publics ou privés, qui contribuent à la sécurité de nos concitoyens, c'est-à-dire à la condition première de leur liberté. Loin de l'insouciance prêtée à ceux qui ont 20 ans, nous avons ainsi construit l'avenir de l'Institut et l'élargissement de son utilité sociale grâce à mes collaborateurs et à tous ceux qui ont cru en cette ambition et l'ont soutenue.

Pierre MONZANI

Directeur de l'INHES

La création de l'Observatoire national de la délinquance (OND) en novembre 2003 a suscité des espoirs mais aussi des doutes. La mesure de la criminalité en France accusait alors un tel retard, notamment en comparaison de la situation de la Grande-Bretagne ou des États-Unis, qu'on ne pouvait envisager qu'avec optimisme la création d'un organisme ayant mission de l'améliorer. Par ailleurs, on pouvait craindre que l'OND ne réussisse pas à prendre son envol en ne lui donnant pas les moyens de son existence et de son développement, en ne lui permettant pas d'accéder aux données nécessaires à son travail et en ne lui garantissant pas l'indépendance indispensable à sa crédibilité.

Pourtant, cinq années après l'installation de son premier conseil d'orientation, l'OND publie son 4^e rapport annuel, plus riche que les trois précédents, qui vient compléter les multiples études quantitatives et qualitatives publiées durant cette période.

L'OND a l'avantage d'être né sous de bons auspices : le rapport parlementaire qui a contribué à sa création a été rédigé par deux députés, Robert PANDRAUD et Christophe CARESCHE, dans une approche « bipartisane » suffisamment rare pour être soulignée. De même, il était devenu évident que la France ne pouvait pas conserver au XXI^e siècle des outils statistiques datant du début des années 1970 et encore marqués par les balbutiements de l'informatique.

L'OND a également pu être créé grâce à la volonté affichée, dès sa prise de fonctions, par Nicolas SARKOZY, alors ministre de l'Intérieur. Dans les différentes fonctions qu'il a occupées depuis 2003, Nicolas SARKOZY a permis à l'OND de bénéficier de la continuité politique, de moyens financiers conséquents et d'une indépendance qui ne s'est jamais démentie.

L'OND est un « objet administratif non identifié », ce qui fait d'ailleurs, aujourd'hui, sa force et lui permet d'avancer sereinement tout en accueillant des débats stimulants. Il est à la croisée de deux entités. C'est un département administratif, situé au sein de l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES), tout en étant placé sous la tutelle d'un conseil d'orientation dont la très grande majorité des membres est indépendante. Ainsi, depuis 5 ans, le conseil d'orientation de l'OND se réunit tous les deux à trois mois, afin de proposer, de valider, de discuter ou d'amender les travaux que mènent les personnels de l'INHES travaillant à l'OND ou les contributeurs extérieurs.

Aucun texte, aucun décret, aucun règlement ne peut à lui seul assurer l'indépendance d'une structure. L'indépendance ne se décrète pas. Comme la confiance, elle s'acquiert, se prouve et s'entretient. Il faut la juger sur les actes, autrement dit, pour l'OND, principalement à l'aune de ses publications et de ses travaux. Un jugement qui exige de l'objectivité, de la neutralité mais également une vraie connaissance de la réalité de l'exercice quotidien de l'indépendance statistique.

Ainsi, dès novembre 2003, conformément aux recommandations du rapport parlementaire Caresche/Pandraud, l'OND a demandé à l'INSEE de lui proposer la mise en place d'un dispositif annuel d'enquêtes de victimation susceptible de compléter les statistiques issues des sources administratives. Dès la première réunion du conseil d'orientation de l'OND, le principe d'un partenariat avec l'INSEE a été validé. Puis, lors d'une recommandation publiée dans le premier rapport annuel de l'OND, en mars 2005, le conseil a lancé le processus d'enquêtes annuelles de victimation. Afin de quitter les eaux parfois un peu marécageuses des débats sur la qualité de l'enregistrement des faits par les services publics. Ces enquêtes permettent donc de compléter l'information sur les faits connus par la parole des victimes sur les faits vécus.

Le développement d'une enquête annuelle pérenne, qui a pu s'appuyer sur l'expérience des enquêtes sur les conditions de vie des ménages de l'INSEE, ne peut se faire en quelques mois et, finalement, c'est en 2007, après deux enquêtes légères, que la première grande enquête annuelle a pu être conduite.

Aujourd'hui, en coïncidence avec l'anniversaire de ses 5 ans, l'OND publie une étude de l'évolution des statistiques de victimation après les deux enquêtes annuelles dispositifs. Ce qui précédemment était un souhait, et l'un des principaux objectifs de l'enquête de victimation, pouvoir suivre l'évolution des phénomènes de criminalité et de délinquance à partir des données de la police et de la gendarmerie, mais aussi à partir d'indicateurs extraits d'enquêtes de victimation, constitue le premier article du présent rapport.

À la lecture de cet article, on observera que ce qui limite encore l'OND dans ses analyses, ce sont surtout des considérations techniques liées à la nature des enquêtes par sondage. Nous n'en sommes encore qu'à deux enquêtes là où les Anglais les réalisent depuis 1981 et mènent ainsi des comparaisons sur plusieurs décennies. Mais pour la première fois une source statistique, indépendante des données collectées par les services de police et les unités de gendarmerie, permet une première comparaison linéaire sur certaines atteintes.

La France dispose aujourd'hui de deux sources statistiques distinctes : l'état 4001 qui porte sur les crimes et délits révélés alors que les enquêtes de victimation révèlent les faits vécus par les victimes. Chacun de ses deux dispositifs présente des qualités, des défauts ou des lacunes. Ils ne s'opposent pas. Ils se complètent.

Aucun outil statistique n'est parfait et ne peut prétendre à l'exhaustivité des données qu'il entend recueillir. Tout outil statistique est valable dès lors qu'on en connaît la méthodologie et qu'on en présente, en toute transparence, les limites. C'est ce que s'est efforcé de faire l'OND depuis 5 ans et qu'il continue de faire à chacune de ses publications.

L'OND dispose aujourd'hui de ses propres indicateurs sur les faits enregistrés par la police et la gendarmerie. Ceux-ci ont d'ailleurs été discutés au sein du conseil d'orientation dès ses premiers mois d'existence. L'âpreté des débats et des échanges, parfois vifs, entre les différents membres du conseil d'orientation ont permis de construire des outils viables. Chacun avait alors conscience que ces choix statistiques nous engageaient pour l'avenir. Mais, mue par une volonté de transcender les réticences traditionnelles, et parfois compréhensibles, des administrations, nous sommes parvenus à un consensus qui, au final, sert la connaissance.

La transparence, c'est aussi pour l'OND d'assumer publiquement ses choix dans ses publications. Les données publiées sont ainsi présentées sans complaisance, en soulignant toutes leurs limites et en mentionnant le plus clairement possible les difficultés d'interprétation qui peuvent surgir. L'OND a une mission pédagogique. Il doit fournir les clés de compréhension. Tout lecteur doit être en capacité de disposer de celles-ci et de se forger ensuite sa propre opinion. L'usage ultérieur des données relève de la seule responsabilité de son auteur. Ce n'est pas parce que des informations sont mal utilisées, ou sont détournées de leur finalité initiale, que la source doit être abandonnée.

Le pluralisme du conseil d'orientation n'est pas non plus bridé puisque les opinions minoritaires sont systématiquement reprises lors des publications, ce qui reste malheureusement encore trop rare dans notre pays.

Au regard de ses moyens, l'OND n'a pas toujours une réponse aux questions qui se posent à la société. La contrainte peut être technique, humaine ou encore faut-il admettre que la statistique n'a pas réponse à tout. La démarche de l'OND consiste alors à inventer de nouveaux outils pour dépasser les limites de ceux qui existent. J'aimerais citer en exemple l'étude sur les violences physiques non crapuleuses à Paris dont les résultats ont été publiés en mai dernier. Le dépouillement des données papier a sollicité tous les personnels de l'OND pendant des

semaines. C'était alors la seule solution pour mieux connaître la nature des plaintes enregistrées pour violences et également corriger les erreurs matérielles qui perturbent les analyses. De même, le développement des analyses cartographiques, à vocation opérationnelle, répond à ces nouveaux enjeux.

Le travail de l'OND, et le bilan dont il peut, sans fausse modestie, se targuer, ne serait bien sûr pas possible sans la collaboration des très nombreux partenaires extérieurs de l'OND, au premier rang desquels figurent les services des directions générales de la police et de la gendarmerie nationales ainsi que les services de la préfecture de Police de Paris. Sans leur participation à l'amélioration de la connaissance statistique des phénomènes de délinquance, l'OND aurait aujourd'hui un champ d'analyse bien plus limité. Je tiens à les remercier pour leur soutien et leur contribution active ainsi que pour leur capacité à sortir de la protection des prés carrés traditionnels. C'est ainsi que nous pouvons développer des outils d'analyse qui sont aussi au service des politiques publiques de sécurité.

Ces remerciements s'adressent également à tous les membres du Conseil d'Orientation ainsi qu'aux personnels de l'OND, et tout particulièrement à Christophe Soullez, Chef du département, qui a développé et animé la structure, et supporté son Président, et à Cyril Rizk, responsable des statistiques, qui depuis octobre 2003, par la qualité de son travail, sa rigueur et son expertise a permis à l'OND d'asseoir sa crédibilité scientifique.

Je tenais également à remercier les Directeurs de l'IHESI, puis de l'INHES, et particulièrement Jean-Marc Berlioz et Pierre Monzani, qui ont su porter le projet, le soutenir, le respecter et l'aider dans sa croissance. Je tiens également à associer les journalistes qui ont bien voulu nous accompagner dans nos souhaits de communication et le monde de la recherche qui, tant en nous donnant les conseils qu'en nous critiquant, nous a permis de nous améliorer. La critique est toujours utile. Elle contribue à l'indispensable besoin d'une remise en cause perpétuelle de ses savoirs et de ses acquis.

Il reste, bien entendu, de nombreux progrès à faire. La jeunesse de la structure, mais également ses moyens, ne lui permettent pas encore d'explorer l'ensemble des questions et des problématiques dont il pourrait se saisir.

L'OND souhaite toujours la mise en place des nouvelles bases de données statistiques au sein de la police, la gendarmerie et la Justice ainsi que leur meilleure intégration les unes par rapport aux autres. La continuité statistique entre police, gendarmerie et Justice est un objectif majeur de toute politique publique de qualité. Il serait logique, dans un pays comme la France, de pouvoir tracer une plainte, du moment où la victime entre dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie au moment où la justice rend une décision définitive.

La montée en puissance de nouveaux dispositifs devrait donner encore beaucoup de grains à moudre. De même, le projet de voir les compétences de l'OND élargies aux statistiques pénales et pénitentiaires s'inscrit dans la droite ligne du rapport Caresche/Pandraud. Là aussi, c'est une nécessité qui permettrait de franchir une nouvelle étape en termes d'élargissement des sources, d'amélioration de la connaissance et de transparence.

Récemment renouvelé dans mes fonctions de Président du Conseil d'orientation, avec les membres, tous bénévoles, de celui-ci, je me dois ici de réitérer le Pacte de fondation : « ni mensonges, ni coups bas ». Jamais l'OND ne mentira pour satisfaire les autorités, la majorité ou l'opposition. Jamais, nous ne publierons une étude sans avoir laissé le temps nécessaire à nos interlocuteurs de se préparer à nous répondre.

Au cours des 5 dernières années, le Pacte fut respecté de part et d'autre. Sans aucune tentative du pouvoir pour ne serait ce qu'en rogner une bordure.

Espérons ensemble pouvoir, dans 3 ans, affirmer qu'il en aura été ainsi à nouveau.

QUELQUES RESULTATS...

La victimation en 2006 et 2007

Depuis 2007, l'INSEE, en partenariat avec l'observatoire national de la délinquance (OND), conduit en France métropolitaine une enquête annuelle dite de victimation intitulée « cadre de vie et sécurité ». Elle a notamment permis d'interroger en 2006 et 2007, de janvier à mars, plus de 17 000 ménages sur les vols et tentatives de vols dont ils ont pu être victimes en 2006 et en 2007.

Au sein de chaque ménage, une personne de 14 ans ou plus est quant à elle interrogée sur les atteintes qu'elle a pu subir l'année précédente. On dispose ainsi d'indicateurs statistiques sur la délinquance telle qu'elle peut être mesurée à travers les réponses fournies par un échantillon représentatif de la population française.

On estime qu'en 2007, les ménages et les personnes de 14 ans et plus ont subi 4 615 000 vols et tentatives de vols. Ce nombre est orienté à la baisse par rapport à 2006, année au cours de laquelle ils avaient déclaré avoir été victimes de 4 876 000 vols et tentatives de vols.

Environ 2,2 millions de ménages, soit 8,3 % d'entre eux, ont subi un vol ou une tentative de vol visant un de leurs biens, véhicules ou résidences. Par rapport à 2006, cette part est en baisse significative¹. Près de 9 % des ménages ont déclaré au moins un vol ou une tentative en 2006. Le nombre de vols et tentatives de vols déclarés par les ménages est lui aussi en baisse significative sur un an. Il est passé de près de 3 050 000 à 2 900 000 entre 2006 et 2007.

Cette évolution résulte de la baisse du type de vol le plus fréquent : les vols et tentatives de vols liés à la voiture. En 2007, les ménages ont déclaré en avoir subi 1 562 000, ce qui représente plus de la moitié des vols et tentatives ayant visé leurs biens. Ce nombre est en baisse de 6,3 % par rapport à celui de 2006, soit 1 670 000 vols et tentatives de vols liés aux voitures déclarés.

Pour les autres types de vols (vols liés aux résidences des ménages), dont les cambriolages, et vols liés aux deux-roues (vélo, moto ou autre), le nombre d'atteintes subies est globalement stable. En 2007, les ménages ont déclaré près

de 890 000 vols et tentatives de vols dans une résidence et environ 450 000 vols et tentatives de vols de deux-roues.

Un peu moins de 1 250 000 personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir subi au moins un vol personnel en 2007, dont 308 000 ont été victimes d'au moins un vol et tentative de vol avec violences ou menaces. Elles représentent respectivement 2,5 % et 0,6 % des personnes de 14 ans et plus. Sur un an, la part des personnes victimes d'au moins un vol a diminué de façon significative, - 0,3 point, alors que celle des victimes de vols avec violences et menaces était plutôt stable.

On estime que 1 715 000 vols et tentatives de vols ont visé les personnes de 14 ans et plus en 2007. Ce nombre s'élevait à 1 835 000 en 2006, niveau supérieur qui n'est cependant pas significativement différent de celui de 2007. En revanche, la baisse de 1 354 000 vols personnels sans violence ni menace en 2006 à moins de 1,2 millions en 2007, est significative. Cette tendance diffère de celle observée pour les vols avec violences et menaces, dont le nombre s'établit à 518 000 en 2007. Il est en légère hausse sur un an, mais celle-ci n'étant pas significative, on considère que ce nombre de déclarations est stable.

Un peu plus du tiers des vols et tentatives de vols subis en 2007, soit 35,6 %, ont été suivis d'une plainte. Ce taux a légèrement diminué par rapport à 2006 où il se situait à 36,3 %. On estime que le nombre de vols et tentatives de vols pour lesquels les victimes, ménages ou personnes de 14 ans et plus, ont porté plainte est passé de 1 771 000 en 2006 à 1 644 000 en 2007, en baisse de 7,2 %.

Ces valeurs numériques sont très proches de celles que l'observatoire national de la délinquance a publiées en janvier 2008 à partir des données sur les faits constatés par la police et la gendarmerie nationales. En considérant uniquement les infractions correspondant aux

....(1) Terme statistique qui signale les variations établies dans l'enquête avec une incertitude inférieure à 10 %.

vols et tentatives de vols contre les personnes physiques, qualifiés de vols contre les particuliers, on obtient un total de 1 781 051 vols constatés en 2006 et de 1 651 259 en 2007, soit une baisse de 7,3 %.

D'après les résultats de l'enquête « cadre de vie et sécurité », ce ne sont pas uniquement les vols suivis de plainte mais l'ensemble des vols déclarés, y compris ceux majoritaires qui n'ont

pas fait l'objet d'une plainte, dont le nombre diminue sur un an. La tendance à la baisse livrée dès janvier 2008 par les statistiques sur les faits constatés de vols est ainsi confirmée par les données extraites de l'enquête de victimation.

S'il y avait eu une divergence entre les deux sources, on aurait abouti à la conclusion inverse.

Comparaison enquêtes « cadre de vie et sécurité » et état 4001 : Variations entre 2006 et 2007 du nombre de vols et tentatives subis par les ménages et les personnes de 14 ans et plus, du nombre de ceux-ci ayant fait l'objet d'une plainte et du nombre de faits constatés de vols contre des particuliers et assimilés.

	Estimation du nombre d'atteintes subies			Estimation du nombre d'atteintes suivies d'une plainte		
	2006	2007	Variations (en %)	2006	2007	Variations (en %)
Ensemble des vols et tentatives de vols déclarés lors des enquêtes « cadre de vie et sécurité »*	4 876 000	4 615 000	- 5,4	1 771 000	1 644 000	- 7,2
				Faits constatés		
				2006	2007	Variations (en %)
Vols contre des particuliers et assimilés enregistrés par la police et la gendarmerie**				1 781 051	1 651 259	- 7,3

Sources : * INSEE, Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 et 2008

** Etat 4001 annuel, DCPI.

L'enquête « cadre de vie et sécurité » a été conçue avec comme référence internationale l'enquête du Home Office britannique, appelée British Crime Survey (BCS) qui est conduite en Angleterre et au Pays de Galles tous les ans. Il est donc possible en matière de vol de mener une comparaison entre les deux enquêtes de victimation.

calculée selon les normes de la BCS, on peut dire que la fréquence des vols contre les biens des ménages est très proche de part et d'autre de la Manche. De plus, sur un an, elle évolue en suivant la même tendance à la baisse tant en Angleterre et au Pays de Galles qu'en France.

Interrogés sur les atteintes subies au cours des 12 derniers mois (entre avril 2007 et mars 2008), les ménages anglais et gallois ont déclaré avoir été victimes de près de 2,7 millions de vols liés à un véhicule ou à une résidence (maison, appartement et dépendances à proximité), soit 11,3 vols pour 100 ménages. On dispose grâce à l'enquête « cadre de vie et sécurité » d'un ensemble pratiquement équivalent de vols et tentatives dont le nombre d'atteintes pour 100 ménages s'établit à 10,6 en 2007. Sachant que cette valeur est légèrement sous-évaluée (de 0,5 point environ) par rapport à celle

Le nombre de vols personnels déclarés par les 16 ans et plus en Angleterre et au Pays de Galles est selon l'enquête BCS en baisse de 8,1 % sur un an, soit une variation assez proche de celle des vols personnels et tentative de vols déclarés par les 14 ans et plus en France entre 2006 et 2007, soit - 6,5 %. En revanche, le nombre de vols personnels déclarés pour 100 personnes est plus élevé en Angleterre et au Pays de Galles, 4,3 pour 100 personnes de 16 ans et plus sur 12 mois selon l'enquête BCS 2007/08, à comparer avec 3,4 pour 100 personnes de 14 ans et plus en France en 2007.

Outre les vols personnels, le questionnaire individuel permet aussi de demander aux personnes de 14 ans et plus si elles ont subi des actes de violences physiques, des actes de menaces ou des actes d'injures, à l'exclusion de tout acte commis par une personne du même ménage que la personne enquêtée.

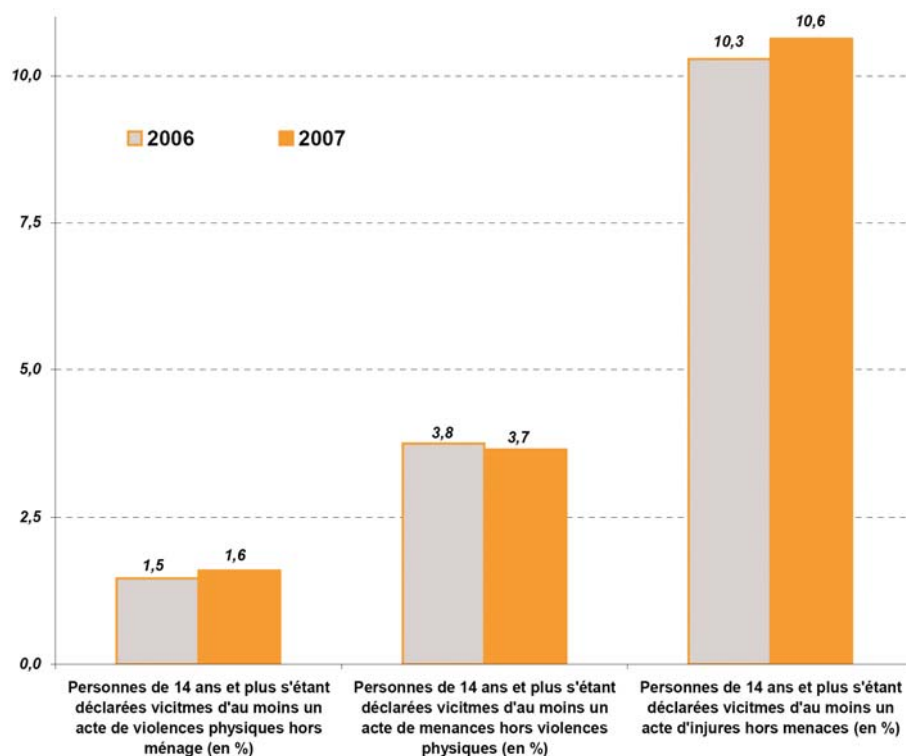
Un peu plus de 800 000 personnes de 14 ans et plus, soit 1,6 % d'entre elles, ont déclaré avoir subi au moins un acte de violences physiques en 2007, en dehors des vols et hors ménage. En 2006, le nombre de victimes avait été estimé à 736 000, ce qui correspond à une proportion de victimes de 1,5 %. Elle n'est pas significativement différente de celle de 2007. De même, le nombre d'actes de violences que les personnes de 14 ans et plus ont déclarés en 2007, qui se situe à 1 421 000 est orienté à la hausse par rapport à 2006, sans pour autant que la variation soit considérée comme significative.

Moins de 20 % des actes de violences (hors ménage) ont fait l'objet d'une plainte en 2007, soit un nombre estimé à 273 000, qui est plus

élevé que celui de 2006 alors que le taux de plainte est demeuré stable. On ne peut pourtant pas établir de comparaison entre ce chiffre et les faits constatés de violences, car une partie de ces derniers, les contraventions de 5^e classe dressées par la police et la gendarmerie, ne sont pas comptabilisées.

Entre 2006 et 2007, la proportion des personnes de 14 ans et plus qui déclarent avoir subi au moins un acte de menaces (hors violences physiques) est demeurée stable. Elle s'établit à 3,7 % en 2007, en recul de 0,1 point sur un an, soit une estimation d'environ 1 850 000 victimes de menaces. Le nombre correspondant pour les actes d'injures (hors menaces) se situe à près de 5,4 millions de personnes de 14 ans et plus victimes, soit 10,6 % d'entre elles. Il est en légère hausse sur un an, + 0,3 point, ce qui n'est pas significatif. En interrogeant les victimes sur les suites qu'elles ont données à l'acte le plus récent, on mesure que 10,6 % de celles ayant subi des menaces ont porté plainte. Pour les injures, la fréquence des plaintes ne dépasse pas 2,5 %.

La proportion de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir subi au moins un acte de violences physiques (hors vol, hors ménage), un acte de menaces (hors violences physiques) ou un acte d'injures (hors menaces).



Champ : Personnes de 14 ans et plus

Source : INSEE, Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 et 2008.

Les victimes de violences physiques dans les enquêtes « cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2008

Profil des personnes de 18 à 60 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques sur deux ans établi en cumulant les résultats des deux premières enquêtes « cadre de vie et sécurité »

Il est possible de réunir les échantillons des enquêtes « cadre de vie et sécurité » de 2007 et 2008 afin de former un ensemble de plus de 22 000 personnes de 18 à 60 ans. Elles ont été interrogées sur les actes de violences subis sur deux ans, en 2005-2006 ou en 2006-2007, selon la date à laquelle les enquêtés ont répondu aux enquêteurs de l'INSEE.

On estime que, sur deux ans, 1 680 000 personnes de 18 à 60 ans, soit 4,8 % d'entre elles, ont déclaré avoir subi au moins un acte de violences physiques (hors vols et hors violences sexuelles). Il peut s'agir de violences commises par une personne ne vivant pas avec l'enquêté, « hors ménage » ou de violences dont l'auteur vit avec l'enquêté, « violences intra ménage » qui nécessite la mise en œuvre d'un questionnaire auto administré par l'enquêté.

Plus de 46 % des victimes de violences physiques sur 2 ans ont déclaré avoir subi au moins un acte de violences physique au sein de leur ménage. Environ 800 000 personnes de 18 à 60 ans sont dans ce cas, soit 2,3 %. Le nombre estimé de victimes de violences hors ménage est proche d'un million, soit 2,8 % des 18 à 60 ans, sachant que 0,3 % d'entre eux ont déclaré avoir subi à la fois au moins un acte de violences physiques hors et intra ménage.

Hommes et femmes victimes de violences

La part des hommes et des femmes de 18 à 60 ans victimes de violences sur deux ans est proche, 4,7 % pour les hommes et 4,9 % les femmes. Mais les types de violences qu'ils déclarent le plus souvent sont très différents.

Sur environ 810 000 hommes victimes sur deux ans, près d'un sur trois (72,5 %) a déclaré au moins un acte de violences hors ménage et moins d'un tiers a subi au moins un acte de

violences au sein du ménage (32,5 %). Les femmes victimes sur 2 ans, dont le nombre est voisin de 870 000, ont pour plus de 60 % d'entre elles subi des violences dans leur ménage.

La part des femmes de 18 à 60 ans victimes de violences intra ménage se situe à 3 %, soit le double de celle des hommes se déclarant victimes des mêmes atteintes. À l'inverse, 3,4 % des hommes ont subi des violences hors ménage sur 2 ans, soit 1,2 point de plus que pour les femmes (2,2 %).

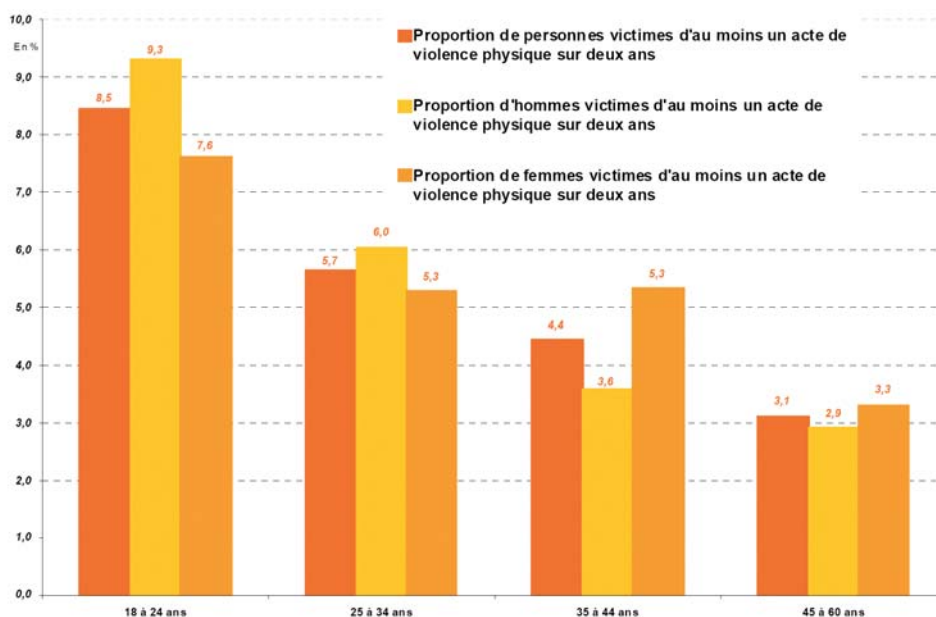
D'après leur déclaration, près de 80 % des femmes victimes de violences sur deux ans ont été visées par une connaissance personnelle. L'auteur d'au moins un acte de violence est le conjoint ou un ex-conjoint pour 42,3 % des femmes victimes et un membre de la famille pour 21,4 % d'entre elles.

Sur deux ans, moins de 18 % des femmes victime ont subi au moins un acte de violences d'une personne inconnue. Cette part atteint 43,8 % chez les hommes de 18 à 60 ans victimes, soit près d'un homme victime sur deux qui a subi au moins un acte de violences d'un inconnu. À l'inverse, moins de 15 % d'entre eux ont été visés au moins une fois sur la période par un membre de la famille (13,3 %) ou un conjoint (14,3 %).

Dans l'ensemble, 1,4 % des personnes de 18 à 60 ans ont déclaré avoir été victimes d'un conjoint ou d'un ex-conjoint sur deux ans. Cette proportion dépasse 2 % pour les femmes de 18 à 60 ans (2,1 %), soit une valeur trois fois plus élevée que celle observée chez les hommes de 18 à 60 ans (0,7 %).

Environ 20 % des victimes ont déposé une plainte pour l'un au moins des actes subis sur deux ans. Cette fréquence varie peu selon le sexe, s'établissant à 21,5 % pour les hommes victimes et à 19,3 % pour les femmes.

Proportion de personnes de 18 à 60 ans s'étant déclarées victimes d'un acte de violences physiques sur deux ans selon l'âge et le sexe.



Champ : Personnes de 14 ans et plus Source : INSEE, Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 et 2008.

L'âge des victimes de violences physiques

Les hommes de 18 à 25 ans forment la catégorie de la population la plus exposée aux violences physiques : plus de 9 % d'entre eux ont déclaré avoir subi au moins un acte de violences physiques sur deux ans. La part de ceux ayant été victime d'un inconnu atteint même 5 %.

Pour les hommes, le taux de violences physiques déclarées sur 2 ans décroît avec l'âge : il varie notamment de 6 % pour les 25-34 ans à moins de 3 % pour les 45-60 ans en passant par 3,6 % pour les 35-44 ans. À partir de 25 ans, la part des femmes victimes est toujours supérieure à celle des hommes du même âge : elle se situe à 5,3 % pour les femmes de 25 à 34 ans et pour celle ayant entre 35 ans et 44 ans. Elle est plus faible pour les 45-60 ans (3,3 %).

Ce sont les plus jeunes, les femmes de 18 à 24 ans, qui déclarent le plus souvent avoir subi des violences physiques sur deux ans : 7,6 % d'entre elles sont dans ces cas. Cette classe d'âge se distingue par le taux de violences physiques commis par un auteur connu personnellement : près de 6 %. Le taux est notamment de 3 % pour les violences d'un membre de la famille (hors conjoint ou ex-conjoint).

Les principales caractéristiques personnelles des victimes de violences physiques

Les personnes de 18 à 60 ans séparées ou divorcées déclarent plus fréquemment que les autres avoir subi des violences physiques sur deux ans. Leur taux de violences déclarées de 7,6 % est supérieur, voire très supérieur à celui des célibataires (6,6 %), des personnes vivant en couple mais non mariées (5,3 %), et surtout à celui des personnes mariées (3,5 %).

Plus de 8 % des femmes séparées ou divorcées ont subi au moins un acte de violences physiques sur deux ans, dont 3,3 % de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint.

Plus de 8,6 % des personnes de 18 à 60 ans appartenant aux familles monoparentales déclarent avoir été victimes d'au moins un acte de violence sur deux ans alors que pour tous les autres types de ménage, cette part ne dépasse pas 4,5 %. C'est la fréquence des violences d'auteur connu personnellement et en particulier de membres de la famille qui explique cette différence : dans les familles monoparentales, 6,4 % des 18-60 ans ont déclaré des violences par une connaissance personnelle dont 3,1 % par

un membre de la famille. Les taux sont respectivement inférieurs à 3 % et à 1 % chez les autres ménages. Ces taux d'atteintes sont la conséquence de facteurs de risque déjà évoqués comme avoir moins de 25 ans pour les enfants de ces familles et être séparés ou divorcés pour les adultes.

Les personnes de 18 à 60 ans au chômage ont déclaré pour plus de 7 % d'entre elles avoir subi des violences physiques sur deux ans, soit une part de 3 points plus élevée que celles des actifs ayant un emploi. Cet écart n'est pas le fait d'auteurs inconnus, puisque 1,3 % des personnes de 18 à 60 ans ayant un emploi et 1,7 % des chômeurs ont subi au moins un acte d'un inconnu sur deux ans. En revanche, la part des victimes d'un auteur connu personnellement est deux fois plus élevée chez les chômeurs, 5,3 % à comparer à 2,6 % pour les actifs ayant un emploi.

Près de 6,7 % des personnes de 18 à 60 ans de ménages locataires (hors HLM) et 6,4 % des personnes des ménages locataires en HLM déclarent avoir subi des violences physiques sur deux ans. Ces parts sont deux fois plus élevées que celle des personnes des ménages propriétaire de leur logement, hors accédant (3,3 %).

Les 18 à 60 ans des ménages locataires déclarent plus que les autres à la fois des violences physiques hors ménages et des violences par conjoint ou ex-conjoint. Plus de 4,2 % des 18 à 60 ans des ménages locataires hors HLM ont été victimes de violences hors ménage et 2,2 % des violences par conjoint ou ex-conjoint. Ces taux sont respectivement de 3,9 % et 1,8 % pour les personnes des ménages locataires en HLM. Ces valeurs contrastent avec celles des personnes propriétaires non accédant, soit 1,8 % de victimes de violences hors ménage et 0,8 % pour celles dont l'auteur est le conjoint ou l'ex-conjoint.

Taux de violences physiques déclarées selon le lieu de résidence

Plus de 7 % des personnes de 18 à 60 ans habitants dans une zone urbaine sensible (ZUS) ont déclaré avoir été victimes d'au moins un acte de violences physiques sur deux ans. À l'inverse, cette fréquence est de moins de 3,5 % dans les zones rurales.

Dans les ZUS de province, 5 % des personnes de 18 à 60 ans ont subi au moins un acte de violences d'une connaissance personnelle sur deux ans, dont 2 % d'un conjoint ou d'un ex-conjoint. C'est dans la Ville de Paris que ces violences sont déclarés le moins souvent, par moins de 1 % des 18-60 ans, alors qu'ils sont plus de 3,5 % à déclarer avoir été victime d'un auteur inconnu, une part bien plus élevée que la moyenne sur l'ensemble des 18 à 60 ans (1,4 %).

Le type d'habitat du quartier du logement de l'enquêté ou la zone régionale ou il réside ne sont pas des critères ayant un fort impact sur les phénomènes de violences physiques. On peut noter que dans les environnements urbains de type « habitat mixte », près de 2 % des 18 à 60 ans déclarent avoir subi des violences par un membre de leur famille, alors que dans les quartiers composés d'immeubles collectifs, près de 3,5 % d'entre eux ont subi des violences par un inconnu. Ce qui les distingue assez fortement par rapport aux autres types des quartiers.

Les violences physiques commises par le conjoint actuel

Près de 1,5 % des personnes de 18 à 60 ans vivant en couple ont déclaré avoir subi au moins un acte de violences physiques (hors violences sexuelles) de la part de leur conjoint au moment de l'enquête. Ce taux d'atteintes s'élève à plus de 2 % pour les femmes de 18 à 60 ans vivant en couple et à moins de 1 % pour les hommes.

Ces sont les femmes de 18 à 24 ans qui sont le plus souvent victimes de violences physiques de leur conjoint actuel : plus de 3,1 % d'entre elles déclarent au moins un acte de violences sur deux ans. Cette part est assez stable pour les femmes plus âgées puisqu'elle est de 1,9 % pour les 25-34 ans et les 45-60 ans et de 2,1 % pour les 35-44 ans. Pour les hommes, elle décroît fortement avec l'âge, de 2,9 % pour les 18-24 ans à moins de 0,5 % pour les 45-60 ans.

Les femmes ayant comme niveau de diplôme le certificat d'étude ou le BEPC déclarent plus fréquemment que les autres femmes de 18 à 60 ans avoir subi des violences physiques par le conjoint actuel : le taux de violences déclarées s'établit à 3,5 % pour celles-ci alors qu'il est de 2,3 %, pour les femmes non diplômées.

Proportion de personnes de 18 à 60 ans vivant en couple ayant déclaré avoir été victime de violences physiques de la part de leur conjoint actuel (au moment de l'enquête) sur 2 ans selon le sexe et selon le niveau de diplôme et l'emploi de la personne enquêtée ou de son conjoint.

	Personnes de 18 à 60 ans vivant en couple		Hommes de 18 à 60 ans vivant en couple		Femmes de 18 à 60 ans vivant en couple	
	Caractéristique de la personne enquêtée	Caractéristique de son conjoint	Caractéristique de l'homme enquêté	Caractéristique de son conjoint	Caractéristique de la femme enquêtée	Caractéristique de son conjoint
Proportion de personnes ayant déclaré avoir été victime de violences physiques de la part de leur conjoint actuel en %	1,5	-	0,9	-	2,1	-
Niveau de diplôme						
Sans diplôme	1,5	1,4	0,7	0,5	2,3	2,1
CEP - BEPC	2,2	1,7	0,6	0,3	3,5	3,2
CAP BEP	1,1	1,3	0,6	0,4	1,7	1,9
Baccalauréat	1,7	1,9	1,1	1,2	2,1	2,7
Diplôme de l'enseignement supérieur	1,4	1,4	1,3	1,4	1,5	1,4
Statut au regard de l'emploi						
Actif ayant un emploi	1,4	1,5	0,9	0,9	1,9	2,0
Chômeur	2,5	2,3	0,6	0,8	3,8	4,6

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 et 2008.

La situation de chômage de la femme mais aussi de son conjoint est un facteur explicatif de l'exposition à la violence par le conjoint actuel : 3,8 % des femmes de 18 à 60 ans au chômage déclarent avoir subi au moins un acte de violences de la part de leur conjoint. Ce taux atteint 4,6 % pour les femmes dont le conjoint est au chômage. Si la femme ou son conjoint occupe un emploi, ces parts ne dépassent pas 2 %.

Les hommes de 18 à 60 ans dont le conjoint a le niveau de diplôme « baccalauréat » ou supérieur déclarent plus que les autres des violences physiques de la part de leur conjoint actuel : 1,2 % des hommes de 18 à 60 ans dont le conjoint est titulaire du baccalauréat déclarent avoir été victime d'au moins un acte de violences de son conjoint actuel sur 2 ans et 1,4 % si le conjoint est diplômé de l'enseignement supérieur. Pour les hommes de conjoints moins diplômés, ce taux de violences sur deux ans est inférieur à 0,5 %.

Avertissement : Les phénomènes de violences physiques sont mesurés dans l'enquête « cadre de vie et sécurité » à l'aide de deux protocoles de passation distincts. Les questions sur les violences physiques hors ménage sont posées à toutes les personnes de 14 ans et plus interrogées lors d'un entretien en face à face avec un enquêteur de l'INSEE. Il est possible à partir des réponses collectées d'étudier l'évolution entre 2006 et 2007 du nombre de victimes déclarées et du nombre d'actes de violences subies. Cette démarche est menée par l'OND dans l'article « Victimations subies en 2006 et 2007 » du présent rapport annuel.

Les actes de violences physiques qui sont commis par une personne vivant avec l'enquêté ne sont pas abordés en face-à-face mais à l'aide d'un questionnaire auto administré destiné au 18 à 75 ans. Ce protocole de passation permet aux enquêtés de prendre connaissance des questions et d'y répondre de façon autonome, sans intervention de l'enquêteur, et de façon discrète par rapport aux autres membres du ménage présents. Pour différentes raisons expliquées dans le chapitre « cadre méthodologique » ci-après, il n'est pas possible d'étudier les résultats du questionnaire auto administré sur les violences physiques intra ménage en évolution, en partie car les réponses des plus de 60 ans n'étaient pas exploitables lors de l'enquête 2007.

L'OND et l'INSEE ont pris des dispositions en 2007 puis à nouveau en 2008 afin de rendre possible les comparaisons dans le temps des réponses des personnes de 18 à 75 ans sur les violences intra ménage. On espère pouvoir y parvenir à partir des résultats de l'enquête « cadre de vie et sécurité » de 2009 qui seront publiés en novembre 2009, dans le prochaine rapport annuel de l'OND.

Les crimes et délits enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2007

En 2007, 2 363 519 atteintes aux biens ont été constatées par les services de police et les unités de gendarmerie. Plus des $\frac{3}{4}$ sont des vols sans violences, soit un peu moins de 1 800 000 faits. 113 000 faits sont des vols avec violences et 462 400 des destructions et dégradations. En 2007, le nombre d'atteintes aux biens enregistrées pour 1 000 habitants est au plus bas depuis 1996 : 38,9 atteintes aux biens ont été constatées pour 1 000 habitants. **Le nombre d'atteintes aux biens pour 1 000 habitants dépasse cette moyenne dans un département sur 4** et est supérieure à 55 ‰ pour 1 000 habitants dans 4 départements : Paris (71,1 ‰), la Seine-Saint-Denis (67,2 ‰), les Bouches-du-Rhône (66,1 ‰) et les Alpes Maritimes (60,8 ‰).

En 2007, le nombre d'atteintes aux biens a connu une baisse de 6,7 % par rapport à 2006. **Contrairement à l'année précédente, cette évolution s'explique par la baisse simultanée des vols avec violences (- 11,2 %), sans violences (- 6,5 %) et des destructions et dégradations (- 6,4 %).** Depuis 2002, le nombre d'atteintes aux biens constatées diminue : en 5 ans on en compte 22,7 % de moins. Dans 16 départements, la baisse entre 2006 et 2007 est comprise entre -10 % et - 8 %. Il s'agit de à la fois de départements où peu de faits sont constatés par habitants et des départements où ce taux est très élevé comme Paris (- 8,1 %) et les Alpes Maritimes (- 8,8 %). De plus, dans 21 départements, la baisse des atteintes aux biens est comprise entre - 6 % et - 3 %, ce qui est une baisse plus modérée que l'évolution moyenne en France métropolitaine. Pour 16 d'entre eux ce sont des départements où moins de 35 atteintes aux biens pour 1 000 habitants ont été constatées. Toutefois on trouve aussi la Seine-Saint-Denis (- 4,7 %) et les Bouches-du-Rhône (- 5,2 %) où le nombre d'atteintes par habitants est relativement élevé.

En 2007, 433 284 atteintes volontaires à l'intégrité physique ont été constatées par la police et la gendarmerie nationales. **Plus d'une atteinte de ce type sur deux est une violence non crapuleuse en 2007.** En 2007, un peu moins de 219 500 violences non crapuleuses, un peu plus de 113 000 violences crapuleuses, 77 000

menaces ou chantages et un peu moins de 23 200 violences sexuelles ont été constatées. En 2007, 7,1 atteintes volontaires à l'intégrité physique ont été constatées pour 1 000 habitants. Ce taux reste invariant par rapport à 2006. En 2002, on comptait 6,4 violences ou menaces pour 1 000 personnes. **Dans 8 départements le taux d'atteintes volontaires à l'intégrité physique dépasse les 10 pour 1 000 habitants** : la Seine-Saint-Denis (19,2 ‰), Paris (15,5 ‰), la Guyane (13,6 ‰), les Bouches-du-Rhône (12,2 ‰), la Guadeloupe (11,9 ‰), le Val-d'Oise (11,7 ‰), les Alpes-Maritimes (11,1 ‰) et la Martinique (10,9 ‰).

Le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique diminue légèrement en 2007 de 0,2 % par rapport à 2006. **Sur les 5 dernières années il s'agit de la première fois où le nombre de faits enregistrés pour cet indicateur est plus bas que l'année précédente.** Cette baisse est la principale conséquence de la baisse des violences crapuleuses (- 11,3 %) alors que le nombre de violences non crapuleuses augmente de 6,1 %. Les violences sexuelles et les menaces ou chantages varie peu entre 2006 et 2007 : + 1,7 % violences sexuelles ont été constatées, soit + 400 faits, et + 0,7 % menaces ou chantages, soit + 500 faits. Entre 2002 et 2004 le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique augmentait toujours mais de moins en moins fortement d'une année sur l'autre ; en 2005 et 2006, le rythme des augmentations annuelles s'accroît fortement de nouveau. Entre 2002 et 2007, le nombre de violences ou menaces a progressé de près de 14 %, soit 52 231 faits supplémentaires.

Paris et le Val-d'Oise font parti des 15 départements où le nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique a diminué de plus de 5 % entre 2006 et 2007 : - 5,7 % et - 5,1 % respectivement. Les départements où la baisse atteint des taux supérieurs à 10 % sont des départements où moins de 6 atteintes sont constatées pour 1 000 habitants, comme l'Indre. **Parmi les 17 départements où la hausse est comprise entre 1 % et moins de 5 %, on trouve la Val-de-Marne (+ 1,9 %) et la Seine-Saint-Denis (+ 2,6 %),** où le nombre de violences ou menaces pour 1 000 habitants dépasse 10.

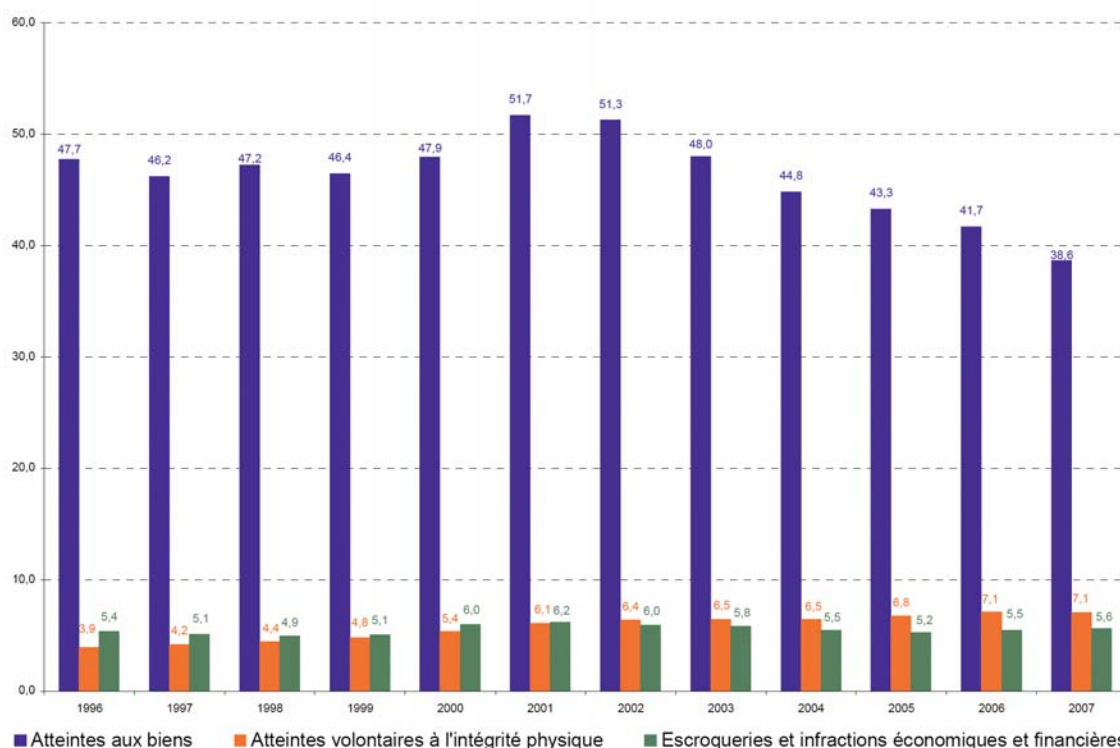
En 2007, plus de 92 % des escroqueries et infractions économiques et financières sont des faits de délinquance astucieuse : 320 417 faits de ce type ont été constatés parmi les 345 416 escroqueries et infractions économiques et financières enregistrées. Entre 2006 et 2007 le nombre d'escroqueries et d'infractions économiques et financières est en hausse de 3,4% : **il s'agit de la seconde année où ce nombre augmente**. Ainsi, le nombre d'escroqueries et d'infractions économiques et financières constatés pour 1 000 habitant augmente pour la seconde fois : **en 2007, 5,7 faits ont été enregistrés pour 1 000 habitants**, en 2006 5,5.

354 295 infractions révélées par l'action des services ont été enregistrées en 2007. Cette même année plus de 157 000 sont des infractions à la législation des stupéfiants, soit plus de 44 % de l'ensemble des infractions révélées par l'action des services. De même, un peu plus de 98 300 sont des infractions à la législation des étrangers, soit près de 28 % de la totalité des infractions révélées par l'action des services enregistrés.

Entre 2006 et 2007, le nombre d'infractions révélées par l'action des services augmente de 5,4 %. Il s'agit de la 5^e hausse consécutive : depuis 2002 leur nombre s'est apprécié de 38,8%, soit environ 100 000 faits supplémentaires. Cette hausse s'explique largement par celle du nombre de faits constatés des infractions à la police des étrangers et des infractions à la législation des stupéfiants: entre 2002 et 2007 le nombre d'infractions à la police des étrangers a varié de + 70,6 % et celui des infractions à la législation des stupéfiants de + 45,2 %.

Les infractions révélées par l'action des services dépendent de leur activité. Ainsi afin de mesurer les évolutions, il convient de rapporter le nombre de faits constatés aux effectifs de policiers ou gendarmes qui les constatent. **17,4 infractions révélées par l'action des services ont été constatés pour 10 policiers ou gendarmes**. Entre 2001 et 2007 ce nombre est en constante augmentation : en 2001, 11,3 faits étaient enregistrés pour 10 policiers ou gendarmes.

Graphique 1 : Nombre de faits constatés pour 1 000 habitants par indicateur.



Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Tableau 1. Nombre de faits constatés selon les indicateurs.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 2006/07 (%)	Evolution 2002/07 (%)
Atteintes aux biens	3 059 062	2 881 838	2 708 934	2 633 571	2 534 097	2 363 519	-6,7	-22,7
Vols	2 469 784	2 340 500	2 201 225	2 098 055	2 040 335	1 901 124	-6,8	-23,0
Vols sans violence	2 336 647	2 215 214	2 081 584	1 973 455	1 913 145	1 788 239	-6,5	-23,5
Vols avec violence	133 137	125 286	119 641	124 600	127 190	112 885	-11,2	-15,2
Destructions et dégradation	589 278	541 338	507 709	535 516	493 762	462 395	-6,4	-21,5
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	381 053	389 172	391 857	411 350	434 183	433 284	-0,2	13,7
Violences crapuleuses	133 501	125 575	119 900	124 857	127 400	113 060	-11,3	-15,3
Violences non crapuleuses	159 366	170 409	174 851	188 494	206 903	219 455	6,1	37,7
Violences sexuelles	26 203	25 802	26 238	23 868	22 864	23 247	1,7	-11,3
Menaces ou chantages	61 983	67 386	70 868	74 131	77 016	77 522	0,7	25,1
Escroqueries et infractions économiques et financières	355 342	349 473	329 955	318 680	334 064	345 416	3,4	-2,8
Infractions révélées par l'action des services	255 266	277 353	301 172	317 422	335 160	354 295	5,7	38,8
- dont Infractions à la législation des stupéfiants	108 121	125 479	141 297	144 561	151 487	157 008	3,6	45,2
- dont Infractions à la police des étrangers	57 643	59 702	64 552	76 903	87 821	98 332	12,0	70,6
Autres infractions	204 282	209 773	220 692	229 063	225 907	218 795	-3,1	7,1

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ.

Les personnes mises en cause pour crime et délits en 2007

En 2007, 1 128 871 personnes ont été mises en cause pour un crime ou un délit (hors infractions à la sécurité routière) par les services de police ou les unités de gendarmerie, dont 314 653 pour des atteintes aux biens, 227 258 pour des violences ou menaces (hors vols), 79 656 pour des escroqueries et infractions économiques et financières et 357 238 pour des infractions révélées par l'action des services (tableau 2).

Depuis 5 ans, le nombre total des mis en cause s'est accru, avec des hausses annuelles comprises en + 2,6 % et + 6,4 %, si bien qu'entre 2002 et 2007 on compte + 24,5 % mis en cause. **Cette évolution est due à la hausse du nombre**

de mis en cause pour violences et menaces (hors vols) et pour infractions révélées par l'action des services. En 2007, 227 258 personnes ont été mises en cause pour des violences ou menaces (hors vols) et 357 238 pour des infractions révélées par l'action des services, soit respectivement + 41,5 % et + 44,7 % en 5 ans. Si le nombre de mis en cause pour ces deux indicateurs augmente depuis 2002, en 2007 on constate la première baisse du nombre de mis en cause pour des atteintes aux biens : - 1,3 % entre 2006 et 2007. Toutefois son ampleur est limitée, notamment lorsqu'on la compare à l'évolution du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens entre 2006 et 2007, soit - 6,7 %.

Tableau 2 : Nombre de mis en cause selon les indicateurs depuis 2002.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 2006/07 (%)	Evolution 2002/07 (%)
Total des mis en cause	906 969	956 423	1 017 948	1 066 902	1 100 398	1 128 871	2,6	24,5
dont Atteintes aux biens	308 409	308 514	312 547	318 203	318 765	314 653	-1,3	2,0
dont Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols avec violence)	160 564	173 074	185 995	197 010	213 992	227 258	6,2	41,5
dont Escroqueries et infractions économiques et financières (hors infractions à la législation du travail)	68 709	70 055	75 881	77 175	78 349	79 656	1,7	15,9
dont Infractions révélées par l'action des services	246 851	271 023	298 170	324 164	337 927	357 238	5,7	44,7

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Tableau 3 : Nombre de mis en cause selon l'âge et le sexe depuis 2002.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 2006/07 (%)	Evolution 2002/07 (%)
Total des mis en cause	906 969	956 423	1 017 948	1 066 902	1 100 398	1 128 871	2,6	24,5
Femmes mis en cause	128 812	145 560	158 296	162 050	165 972	168 027	1,2	30,4
Part des femmes (%)	14,2	15,2	15,6	15,2	15,1	14,9		
Hommes mis en cause	778 157	810 863	859 652	904 852	934 426	960 844	2,8	23,5
Part des hommes (%)	85,8	84,8	84,4	84,8	84,9	85,1		
Mineurs mis en cause	180 382	179 762	184 699	193 663	201 662	203 699	1,0	12,9
Part des mineurs (%)	19,9	18,8	18,1	18,2	18,3	18,0		
Majeurs mis en cause	726 587	776 661	833 249	873 239	898 736	925 172	2,9	27,3
Part des majeurs (%)	80,1	81,2	81,9	81,8	81,7	82,0		

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

En 2007 moins de 15 % des mis en cause sont des femmes (tableau 3). **En 5 ans le nombre des femmes mises en cause a connu un accroissement de 30,4 %**, ce qui est supérieur à celui des hommes (+ 23,5 %). Cette différence s'est réalisée entre 2002 et 2004, si bien que la part des femmes s'est appréciée sur cette période. En 2004 15,6 % des mis en cause étaient des femmes, depuis leur proportion au sein des mis

en cause diminue. Pour les 4 indicateurs de l'OND lorsqu'on exprime l'évolution du nombre de mis en cause sur les 5 dernières années en pourcentage, les femmes affichent des hausses plus élevées que les hommes (tableaux 4a et 4b). La différence est particulièrement nette pour les violences et menaces (hors vols) : le nombre de femmes mises en cause a progressé de + 63 % en 5 ans, contre + 38,9 % pour les hommes.

Tableau 4a. Nombre de femmes mises en cause par indicateur.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 2006/07 (%)	Evolution 2002/07 (%)
Total des mis en cause	128 812	145 560	158 296	162 050	165 972	168 027	1,2	30,4
Dont atteintes aux biens	43 910	46 989	48 667	48 371	48 777	48 694	-0,2	10,9
Dont atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols avec violence)	17 840	20 448	22 378	23 990	27 122	29 078	7,2	63,0
Dont escroqueries et infractions économiques et financières (hors infractions à la législation du travail)	18 625	19 623	21 648	21 513	21 823	22 433	2,8	20,4
Dont infractions révélées par l'action des services	20 578	24 698	27 233	30 164	30 937	30 738	-0,6	49,4

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Tableau 4b. Nombre d'hommes mis en cause par indicateur.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 2006/07 (%)	Evolution 2002/07 (%)
Total des mis en cause	778 157	810 863	859 652	904 852	934 426	960 844	2,8	23,5
Dont atteintes aux biens	264 499	261 525	263 880	269 832	269 988	265 959	-1,5	0,6
Dont atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols avec violence)	142 724	152 626	163 617	173 020	186 870	198 180	6,1	38,9
Dont escroqueries et infractions économiques et financières (hors infractions à la législation du travail)	50 084	50 432	54 233	55 662	56 526	57 223	1,2	14,3
Dont infractions révélées par l'action des services	226 273	246 325	270 937	294 000	306 990	326 500	6,4	44,3

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

En 2007, 18 % des mis en cause ont moins de 18 ans (tableau 3). Ce taux est relativement stable depuis 4 ans. **À la fois pour les atteintes aux biens et surtout pour les violences et menaces (hors vols), la hausse sur 5 ans du nombre de mineurs mis en cause a été plus forte que celles des majeurs** (tableaux 5a et 5b). Entre 2002 et 2007, le nombre de mis en cause pour des atteintes aux biens de moins de 18 ans a varié de + 5,8 %, tandis qu'il varie de + 0,2 % pour les majeurs. Sur la même période, pour les atteintes volontaires à

l'intégrité physique, le nombre de mineurs varie + 52,6 % et celui de majeurs de + 39,2 %. Toutefois, si le nombre de majeurs mis en cause pour des infractions révélées par l'action des services a augmenté de 51,9 % en 5 ans, celui des mineurs n'a pas suivi cette tendance (+ 1,6 %). En matière d'escroqueries et infractions économiques et financières, les évolutions sont même à l'opposée l'une de l'autre : + 17,8 % pour les majeurs et - 11,6 % pour les mineurs.

Tableau 5a. Nombre de mineurs mis en cause par indicateur.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 2006/07 (%)	Evolution 2002/07 (%)
Total des mis en cause	180 382	179 762	184 699	193 663	201 662	203 699	1,0	12,9
Dont atteintes aux biens	100 721	98 678	98 347	103 224	105 977	106 595	0,6	5,8
Dont atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols avec violence)	28 288	28 453	30 837	33 711	39 932	43 163	8,1	52,6
Dont escroqueries et infractions économiques et financières (hors infractions à la législation du travail)	4 250	3 479	3 457	3 344	3 439	3 755	9,2	-11,6
Dont infractions révélées par l'action des services	35 250	37 378	38 935	39 451	37 685	35 823	-4,9	1,6

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Tableau 5b. Nombre de majeurs mis en cause par indicateur.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 2006/07 (%)	Evolution 2002/07 (%)
Total des mis en cause	726 587	776 661	833 249	873 239	898 736	925 172	2,9	27,3
Dont atteintes aux biens	207 688	209 836	214 200	214 979	212 788	208 058	-2,2	0,2
Dont atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols avec violence)	132 276	144 621	155 158	163 299	174 060	184 095	5,8	39,2
Dont escroqueries et infractions économiques et financières (hors infractions à la législation du travail)	64 459	66 576	72 424	73 831	74 910	75 901	1,3	17,8
Dont infractions révélées par l'action des services	211 601	233 645	259 235	284 713	300 242	321 415	7,1	51,9

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Les infractions au droit du travail enregistrées par l'OCLTI et la DILTI en 2007

En 2007, 8 199 procédures ont été transmises par l'ensemble des agents de contrôle habilités à la Délégation interministérielle à la lutte contre le travail illégal (DILTI). Elles recensent plus de 18 860 infractions de travail illégal, 27 % de plus qu'en 2006, mettant en cause plus de 10 000 employeurs et concernant près de 19 500

salariés. Par ailleurs, les actions de l'URSSAF auprès de 36 500 établissements, les 8 520 opérations ciblées et le contrôle de près de 76 000 salariés ont permis à cet organisme de recouvrer 118 millions d'euros de cotisations au titre des redressements.

Les vols de métaux enregistrés par la gendarmerie nationale en 2007

Les vols de métaux portés à la connaissance de l'office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI), par les unités de la gendarmerie nationale, diminuent 18,5 % en 2007, avec 5 683 infractions constatées contre 9 973 l'année précédente. Cette baisse s'expliquerait, d'une part par les actions menées par les unités de gendarmerie en 2006 en particulier auprès des recycleurs de métaux et autres ferrailleurs, et d'autre part grâce à un travail important d'information entrepris en collaboration avec cette institution pour protéger sites et matériaux.

Près de 4 560 infractions sont comptabilisées pour des faits liés à la tenue du registre de police en 2007 et les opérations conduites mettent à jour, en plus, des escroqueries aux diverses caisses de prestations sociales (plus de 1 229 400 euros) et un préjudice à l'URSSAF estimé à plus de 922 960 euros. La matière la plus prisée reste le cuivre (près de 50 % des vols) et si les entreprises prisées sont principalement visées, les atteintes aux domaines de l'État sont en augmentation en 2007 (+ 27 %). Les vols avec effraction ont chuté en 2007 (- 40 % en un an) tandis que les vols simples, principaux des modes opératoires, ont augmenté en 2007 pour atteindre plus de 68 % des faits constatés.

Les vols de fret traités par les unités de Gendarmerie nationale et portés à la connaissance de l'OCLTI en 2007

En 2007, 1 491 vols de fret ont été portés à la connaissance de l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI), en quasi-totalité constatés en zone de compétence de la gendarmerie nationale. C'est une baisse significative de plus de 41 % en comparaison de l'année 2006 (2 545 infractions). Elle s'explique notamment par l'action répressive ciblée des unités vers les ferrailleurs et autres receleurs hors la loi et leur collaboration soutenue avec les entreprises et sociétés pour multiplier et améliorer la sécurisation des marchandises.

Les vols par effraction représentent 77,6 % des modes opératoires contre plus de 89 % en 2006 tandis que la part des vols simples est passée de 6,2 % en 2006 à près de 16 % en 2007. Les infractions sont principalement commises la nuit (81 % en 2007). 85 % des vols de fret sont tentés ou commis pendant le transport routier du fret, et en particulier sur les aires de stationnement du réseau routier. Ils visent en priorité, d'année en année, les biens des secteurs « alcool-tabac-alimentaire », près de 21 % en 2007, et « TV-hifi-informatique-téléphonie » (19,5 %).

Les atteintes à l'environnement constatées par la Gendarmerie nationale en 2007

En 2007, les militaires de la gendarmerie nationale ont constaté 38 765 infractions au droit de l'environnement, soit un nombre relativement stable par rapport à l'année 2006 (- 1,2 %). 7 444 de ces infractions présentaient un caractère de gravité avéré, elles étaient pénalement qualifiées de crime ou de délit. Les différents faits constatés concernaient principalement des nuisances sonores ou visuelles (12 701 faits), des atteintes à la faune et la flore (6 444 faits) ou encore des atteintes aux milieux (5 878 faits).

Dans environ 13 000 cas, ce n'est pas une atteinte directe à l'environnement qui a été sanctionnée, mais le non respect d'une règle administrative venant encadrer certaines activités ou ayant un caractère préventif.

Douze départements, situés majoritairement soit à l'est, soit au sud du pays, concentrent plus du quart (28,39 %) du total des infractions constatées en 2007.

Les signalements d'usagers enregistrés en main courante en 2007

La main courante informatisée (MCI) est un outil relativement jeune (1^{er} janvier 2005). La collecte des données a connu des améliorations susceptibles d'expliquer une partie de la hausse des déclarations d'usagers : + 15 % entre 2005 et 2007 (de 805 341 en 2005 à 923 886 en 2007). Cette hausse reste toutefois beaucoup plus modérée (+ 3 %) entre 2006 et 2007 qu'entre 2005 et 2006 avec 805 341 signalements en 2005 contre 896 744 en 2006, soit + 11,3 %.

Au cours de l'année 2007, un peu plus de la moitié des déclarations d'usagers sur la MCI ont concerné un différend soit 51,8 % (478 752 déclarations). La part des signalements établis au titre d'une atteinte aux personnes et aux biens concerne 19,9 % du nombre total des déclarations enregistrées (soit 182 429 déclarations).

Parmi le nombre de signalements analysés pour atteintes aux personnes (hors vols avec violences) en 2007, on dénombre des coups et blessures (22 886), des injures-menaces (87 609), ainsi que des violences ou outrages à agents investis d'une mission de service public (617).

Si les signalements pour différends familiaux et conjugaux sont en hausse de + 8 % sur deux ans (entre 2005 et 2007) passant de 142 913 à 154 285 (+ 11 372 signalements supplémentaires), on note un net ralentissement du nombre d'enregistrements de ce type de signalements entre 2006 et 2007, en très légère hausse de + 0,6 % (153 336 à 154 285), contre + 7,3 % entre 2005 et 2006 (142 913 signalements en 2005 contre 153 336 en 2006).

Le champ déclaratif lié aux nuisances ou troubles à l'ordre public progresse très fortement entre 2005 et 2007, soit + 31 % (de 76 161 à 99 382). En 2007, près de 11 % des déclarations d'usagers sur la main courante informatisée sont le fait d'une nuisance de ce type. Il faut noter que cette hausse se découpe en deux phases haussières de niveau inégales. Elle est plus soutenue entre 2005-2006 (+ 22,6 %) qu'entre 2006-2007 (+ 6,4 %). Les cas de nuisances les plus souvent dénoncés en 2007 se révèlent être des perturbateurs et indésirables (30 949), des individus à bord de véhicules suspects (10 086), des tapages nocturnes (6 547) ou bien encore des rodéos automobiles (156).

Les contraventions dressées par la Gendarmerie nationale en 2007 ²

En 2007, la Gendarmerie nationale a enregistré, dans sa zone de compétence, 46 364 faits de violences de nature contraventionnelle. Au niveau national, cela représente un taux de 15,8 violences pour 10 000 habitants. Cinq départements apparaissent comme étant sur-exposés au phénomène : il s'agit des quatre départements de l'outremer ainsi que des Pyrénées-Orientales. Dans ces cinq départements,

le nombre de contraventions pour 10 000 habitants oscille entre 28,9 et 49,2, soit le double, voire le triple du taux national.

Par rapport à l'année 2006, le nombre de faits constatés est en progression de 2,5 %, passant de 45 252 à 46 364. Néanmoins, 36 départements affichent une baisse plus ou moins importante du nombre de violences contraventionnelles constatées.

.... (2) Rappel : L'état 4001 ne regroupe que les faits qualifiés crimes ou délits. Il ne comptabilise donc pas les contraventions des cinq classes dont les contraventions pour infractions au code de la route ou encore les contraventions pour violences légères sans ITT (C4), les violences légères avec ITT < 8 jours (C5), des menaces de violences (C3), des destructions ou dégradations légères (C5), etc. Actuellement, il n'existe pas de système centralisé et général permettant de dénombrer l'ensemble des contraventions dressées sur le territoire national par nature d'infraction ou par classe de contravention. Seule la gendarmerie nationale est en mesure de fournir, par classe, et pour certaines infractions, le nombre de contraventions qu'elle dresse mensuellement.

Les phénomènes criminels traités par la douane en 2007

En plus d'exercer des missions fiscales et économiques, la douane participe à la lutte contre la fraude et les grands trafics internationaux ainsi qu'à une mission de protection de la sécurité et de la santé publique. Elle concourt également à la préservation de l'environnement et du patrimoine national.

En 2007, elle réalise 102 471 constatations, contre 107 000 en 2006, relatives principalement aux produits stupéfiants, à la contrebande de tabacs et cigarettes, aux trafics d'armes, aux

contrefaçons et enfin aux trafics d'espèces protégées (convention de Washington).

Dans ces domaines, les quantités de marchandises ou produits saisis sont en hausse par rapport à l'année 2006, hormis en matière de tabac et de produits stupéfiants. Concernant ces derniers, la douane note de nouvelles tendances : si les quantités saisies sont moindres, leur valeur globale augmente pour atteindre 288 millions d'euros. Les saisies de cocaïne et d'amphétamines sont en progression significative.

LES CHIFFRES CLES 2007

Bilan global	2006	2007	Evolution 07/06
Nombre total de constatations *	107 000	102 471	-4,2%
Principaux domaines	12 m 2006	12 m 2007	Evolution 07/06
Stupéfiants			
Nombre de constatations	18 620	16 616	-10,8%
Quantités saisies (en tonnes)	60,4	49,7	-17,7%
Contrebande de tabacs et cigarettes *			
Nombre de constatations	9 854	10 920	10,8%
Quantités saisies (en tonnes)	240,0	202,6	-15,6%
Armes et parties d'armes (hors munitions et explosifs)			
Nombre de constatations	1 230	991	-19,4%
Quantités saisies (en nombres)	5 004	5 991	19,7%
Contrefaçons			
Nombre de constatations	12 935	15 357	18,7%
Nombre d'articles contrefaits saisis	4 000 000	4 590 000	14,8%
Convention de Washington			
Nombre de constatations	767	642	-16,3%
Nombre de spécimens saisis	10 137	25 000	146,6%
* En 2007, sont intégrées dans la contrebande de tabacs et cigarettes 21,1 tonnes de cigarettes de contrefaçon. En 2006, 47 tonnes de cigarettes de contrefaçon avaient été saisies.			

Les infractions au code de la consommation et au droit de la concurrence en 2007

En 2007, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGGCRF) a visité près de 179 000 entreprises contre 166 000 en 2006. Près de

1 023 000 contrôles de toutes natures ont été réalisés. Le nombre d'établissements visités s'affiche en hausse de 8,2 % par rapport à 2006 après une augmentation de même nature entre

2006 et 2005. Depuis 2002, le nombre d'établissements visités est ainsi passé de 126 587 à 179 608 (+ 29,5 %). Le nombre de contrôles affiche la même tendance puisque ceux-ci sont passés de 772 980 en 2002 à 1 023 216 en 2007 (+ 24,4 %).

Entre 2006 et 2007, la hausse de l'activité générale de contrôles est de 1,7 %. Ces contrôles ont donné lieu, en 2007, à plus de 60 191

rappels à la réglementation et à près de 22 291 procès-verbaux³. Après quatre années où les rappels à la réglementation se sont affichés en baisse, l'année 2007 voit ceux-ci augmenter de près de 9 %. Toutefois, depuis 2002, la baisse est toujours de 28 %. La verbalisation des infractions relevées ne concerne que 2,5 % des contrôles effectués et est, pour la deuxième année consécutive, en baisse : - 11,2 %.

Les infractions fiscales constatées par la direction générale des impôts en 2007

En 2007, la direction générale des impôts a effectué 52 592 contrôles fiscaux contre 52 429 en 2006 (+ 0,3 %) portant soit sur la comptabilité des entreprises (91 % des contrôles), soit sur la situation fiscale des contribuables. 4 508 contrôles ont porté sur l'examen de situations fiscales personnelles. Cette même année, 16,3 millions de Français étaient imposables.

Sur l'ensemble de ces contrôles, près de 23 % ont donné lieu à l'application de pénalités pour mauvaise foi ou manœuvre frauduleuse. Ce sont ainsi près de 12 215 cas de fraude qui ont été constatés par les services fiscaux en 2007, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à 2006 (+ 523 faits). Depuis 1999, le nombre de pénalités prononcées a augmenté de 83 % (6 672 en 1999) alors même que le nombre de contrôles est resté relativement stable.

Les crimes et délits enregistrés à Paris en 2007

Les principaux indicateurs de la criminalité enregistrée à Paris sont à la baisse pour l'année 2007.

Les atteintes aux biens diminuent de - 8,1 %, les atteintes volontaires à l'intégrité physique reculent de - 5,7 %, les escroqueries et infractions économiques sont aussi en baisse de - 5,2 %. Seul l'indicateur des infractions relevées par l'action des services affiche une hausse de + 15,7 % qui traduit une plus forte mobilisation des services de police et que l'on retrouve principalement dans certaines catégories d'infractions comme les infractions à la législation sur les stupéfiants (+ 10 %) et les infractions à la législation sur les étrangers (+ 24,8 %).

Les deux grandes catégories qui composent l'indicateur des atteintes aux biens sont en nette diminution en 2007. **Les vols enregistrés**

à Paris baissent de - 8,4 % et notamment dans le 3^e arrondissement (- 15,6 %). Les destructions et dégradations sont en recul de - 6,8 %. Mais les variations sont contrastées selon les arrondissements. Six d'entre eux enregistrent une hausse et notamment, le 20^e (+ 12,1 %) et le 4^e (+ 21,6 %).

La première forme de violence à Paris est constituée par les violences physiques crapuleuses. Elles sont globalement en baisse de - 14,5 % mais augmentent de + 13 % dans le 14^e arrondissement et de + 11 % dans le 8^e arrondissement.

Les violences physiques non crapuleuses sont en augmentation sur Paris (+ 3,8 %) et elles progressent dans 15 arrondissements. La moyenne de la hausse pour les arrondissements centraux est de + 55 %, mais elle intervient

••• (3) Les parquets recevant les procès-verbaux dressés par les agents de la DGCCRF sont ensuite, comme pour toute procédure de droit commun, libres de poursuivre ou de classer sans suite. La DGCCRF n'a pas toujours connaissance des suites réservées aux procédures communiquées.

dans de relativement faibles volumes d'incidents. En revanche, des baisses d'incidents sont observées dans quelques arrondissements à forts volumes et notamment dans le 18^e (- 3,4 %). L'arrondissement qui enregistre le plus grand nombre de faits dans cette catégorie est comme l'an passé le 19^e avec 1 279 incidents.

Les violences sexuelles sont en diminution de - 3,7 %. Les menaces de violences sont restées globalement stables (+ 0,2 %), malgré des hausses significatives observées dans plusieurs arrondissements dont le 13^e (+ 81,2 %).

Les signalements des usagers dans la main courante à Paris

De moins en moins de signalements sont enregistrés en main courante à Paris. 58 056 signalements ont été enregistrés en 2007 à Paris par les services de police, dont 1,7 % par le Service régional de la police des transports (SRPT). Le nombre total de signalements enregistrés est en baisse de -3,5 % par rapport à l'année 2006 et s'inscrit dans la tendance observée depuis l'année 2004.

En 2007, comme en 2006, **la part des signalements relatifs au cadre de vie est la plus importante (33,6 %)**. Elle précède le domaine de la famille (28,8 %), puis à parts équivalentes, les infractions mineures ou non constituées (15,7 %), les signalements du domaine civil, commercial ou professionnel (15,2 %) puis le domaine des pertes ou découvertes. Enfin, on trouve dans une part marginale, les signalements entrant dans le domaine éducatif (1 %).

Les déclarants sont majoritairement des femmes. Sur l'ensemble des déclarants en 2007, 51,8 % sont des femmes et 97,7 % des majeurs. La proportion d'hommes et de femmes est,

cependant, variable, selon les domaines. Si l'on retrouve en majorité des femmes déclarantes dans le domaine du milieu éducatif (65,2 %), dans celui de la famille (62,2 %) ou du cadre de vie (51,6 %), elles sont minoritaires dans les autres domaines : civil, commercial ou professionnel (45,5 %), pertes ou découvertes (43,2 %), infractions mineures ou non constituées (41,5 %). En revanche, les déclarations recueillies par le SRPT sont systématiquement le fait d'une majorité d'hommes et cela quel que soit le domaine concerné.

Plus des 2/3 des déclarants signalant les faits sont originaires de leur arrondissement. Les signalements sur main courante concernent plutôt des faits qui se sont déroulés dans une relativement proximité du domicile du déclarant. En effet, sur l'ensemble des signalements enregistrés en 2007 à Paris, 70 % provenaient de personnes habitant l'arrondissement dans lequel ils ont effectué leur déclaration. 12,5 % d'entre eux étaient originaires d'un autre arrondissement et 17,5 % de l'extérieur de la capitale.

Éléments de mesure des violences entre conjoints

En 2007, 192 personnes (166 femmes et 26 hommes) sont décédées, victimes d'un homicide volontaire ou de violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner commis par leur conjoint. Cela représente une hausse de 14,3 % par rapport à 2006 (168 conjoints tués). La part des homicides volontaires sur conjoint(e) parmi les homicides enregistrés dans l'index 3 (homicides pour d'autres motifs) de l'état 4001 représente plus du quart d'entre eux, 26,6 %, soit 3 points de plus qu'en 2006.

74 morts collatérales (dont 66 suicides d'auteurs) sont directement liées à ces crimes sur conjoint. 104 tentatives d'homicide dans le couple ont été constatées par les unités de gendarmerie (dont 17 sur des hommes) et les services de la sécurité publique et 667 viols (dont 31 sur des hommes constatés en zone de compétence gendarmerie). La préfecture de police de Paris a dénombré 8 tentatives d'homicides sur femmes ou hommes par leur conjoint cette même année 2007.

La part des faits de femmes majeures victimes de violences non mortelles par le conjoint(e), soit 47 573 faits enregistrés par les unités de la gendarmerie et les services de la police nationale (y compris Paris), parmi les faits de violences volontaires sur personnes de 15 ans et plus est de 25,8 %.

Les données de la gendarmerie nationale ont révélé que plus de 2 300 violences non mortelles sont commises sur des hommes majeurs par le conjoint tandis que les services de sécurité publique permettent d'établir la surreprésentation des violences non mortelles ayant entraîné une incapacité totale de travail inférieure ou égale à 8 jours (environ 31 000 faits contre 3 100 violences avec ITT supérieure à 8 jours).

Les appels pour différends conjugaux enregistrés par le 17 à Paris en 2007

La plateforme téléphonique de la préfecture de Police de Paris, gérant les appels de personnes en difficultés, a enregistré, en 2007, 482 087 appels de toutes natures. Seuls 194 970 appels ont pu être qualifié « d'urgents » et justifié une intervention immédiate des forces de l'ordre.

3 498 de ces appels entrent dans l'agrégat « femmes battues », soit 1,8 %. Parmi ceux-ci, on distingue les appels de nuit, au nombre de

1 662 soit 2,4 % de l'ensemble des appels dits urgents enregistrés pendant la vacation nocturne. Ces appels de nuit représentent 47,5 % de l'ensemble des appels au motif « femmes battues ». La prise en compte d'autres motifs susceptibles d'intégrer des différends conjugaux du fait de la nature du témoignage de l'appelant (exemple : différends familiaux) n'augmente pas significativement le volume demande d'intervention auprès du 17 pour des violences au sein du couple.

	Total Appels 17	Total appels urgents	Total appels urgents (vacation de nuit)	Total "femmes battues"	Part "femmes battues" dans le total des appels urgents (en %)	Appels "femmes battues" jour	Appels "femmes battues" vacation de nuit	Total bagarres familiales	Total différends familiaux
2005	414 409	182 619	62 813	3 491	1,9	1 792	1 699	2 580	6 595
2006	448 591	192 789	67 834	3 701	1,9	1 851	1 850	2 436	7 654
2007	482 087	194 970	70 512	3 498	1,8	1 836	1 662	2 392	7 813

Éléments de connaissance sur les infractions au droit de l'environnement

En 2007, la Gendarmerie nationale, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ainsi que l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ont constaté 57 858 infractions au droit de l'environnement. Il s'agissait principalement d'atteintes à la faune et la flore (16 677 infractions), de nuisances sonores ou visuelles (12 735 infractions) ou encore d'atteintes aux milieux (8 282 infractions). On note que 19 573 infractions ont été relevées suite au non-respect de règles administratives, visant bien souvent à prévenir des atteintes à l'environnement ou à limiter l'impact de certaines

activités humaines sur les milieux ou la faune et la flore.

Pour leur part, les fonctionnaires de la police nationale ont constaté 2 278 infractions de nature criminelle ou délictuelle et recueilli plus de 14 000 signalements sur les mains courantes, relatifs à des questions d'environnement. Les gardes-chasse particuliers ont dressé 333 procès-verbaux tandis que les agents des douanes effectuaient 505 constatations de trafics d'espèces protégées et que les gardes des parcs nationaux constataient 315 infractions.

Regards sur l'étranger

Chaque État ayant sa propre législation et des nomenclatures d'enregistrements spécifiques, il n'est pas possible de réaliser une étude comparative précise sur les statistiques de la criminalité enregistrée dans différents pays. Des tendances peuvent néanmoins être dégagées, à partir de l'agrégation de données dans des indicateurs semblables à ceux utilisés par l'OND.

Les faits constatés d'atteintes aux biens sont, en Angleterre et au Pays de Galles, en baisse depuis 2003, y chutant de 9,7 % entre 2006 et 2007. Ils sont également en recul en Allemagne et en Suède, et ce depuis 2002. Cependant, entre 2006 et 2007, cette baisse ralentit en Allemagne (-0,2 %) et fait place en Suède à une hausse (+ 3,4 %).

Entre 2006 et 2007, **les atteintes à l'intégrité physique enregistrées** en Angleterre et Pays de Galles, en hausse depuis 2003, diminuent de 8,8 %. En revanche, en Suède et en Allemagne,

elles continuent à augmenter de 2006 à 2007(respectivement de + 5,7 % et + 1,9 %).

Aux États-Unis, entre 2005 et 2006, les atteintes aux biens enregistrées diminuent de 1,5 % (- 15,5 % depuis 1996), et les atteintes à l'intégrité physique augmentent de 1,9 % (2^e année consécutive de hausse, après une chute de 1996 à 2004).

Aux États-Unis, **l'enquête de victimation** nationale recense 160,5 déclarations d'atteintes aux biens pour 1 000 ménages en 2006, 0,7 vol sans violence et 24,7 déclarations de violences pour 1 000 personnes âgées de 12 ans et plus. En Angleterre et Pays de Galles, le même type d'enquête corrobore les tendances de la criminalité enregistrée, avec pour 2007/08 une baisse de 10 % des atteintes aux biens des ménages en un an, une baisse de 9 % des vols aux personnes et une chute de 12 % des déclarations de violences.

La criminalité enregistrée en Allemagne, en Angleterre et Pays de Galles et en Suède.

	Allemagne			Angleterre et Pays de Galles ¹			Suède		
	2006	2007	variation (%)	2006	2007	variation (%)	2006	2007	variation (%)
Atteintes aux biens	3 416 715	3 410 439	-0,2	3 854 684	3 482 304	-9,7	730 423	755 580	3,4
Vols	2 655 598	2 614 640	-1,5	2 669 573	2 446 058	-8,4	582 715	576 492	-1,1
Destructions et dégradations	761 117	795 799	4,6	1 185 111	1 036 246	-12,6	147 708	179 088	21,2
Atteintes à l'intégrité physique	575 372	586 357	1,9	1 205 349	1 099 434	-8,8	149 220	157 664	5,7
dont vols avec violences	53 696	52 949	-1,4	101 370	84 706	-16,4	8 584	8 673	1

(1) Par année financière (du 1er avril au 31 mars)

La criminalité enregistrée aux États-Unis.

	2005	2006	Variation (%)
Atteintes aux biens (property crime, robberies)	10 592 192	10 430 971	-1,5
dont			
Cambriolages	2 155 448	2 183 746	1,3
Vols de véhicule à moteur	1 235 859	1 192 809	-3,5
Autres vols sans violence	6 783 447	6 607 013	-2,6
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (violent crime)	1 390 695	1 417 745	1,9
dont			
Vols avec violences (robberies)	417 122	447 403	7,3

CE QUE VOUS TROUVEREZ DANS LE RAPPORT

AVANT-PROPOS	7
INTRODUCTION	9
PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE	31

DOSSIER 1 – LA VICTIMATION

Les victimations subies en 2006 et 2007. <i>Exploitation des résultats des enquêtes « cadre de vie et sécurité » INSEE-INHES/OND de 2007 et 2008</i>	37
Les victimes de violences physiques dans les enquêtes « cadre de vie et sécurité » 2007 et 2008. <i>Profil des personnes de 18 à 60 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques sur deux ans établi en cumulant les résultats des deux premières enquêtes « cadre de vie et sécurité »</i>	95
Les trois enquêtes nationales de victimation : ressemblances et différences.....	183
Ne plus croire aux miracles : Pour une évaluation des politiques publiques de prévention de la délinquance juvénile	195

23

DOSSIER 2 – CRIMES ET DÉLITS CONSTATÉS

L'activité des offices centraux de police judiciaire	209
L'activité judiciaire pénale en 2006	221
Les crimes et délits enregistrés à Paris en 2007	235
Le rapport faits élucidés / faits constatés à Paris en 2007	277
Les signalements d'usagers enregistrés dans la main courante de la préfecture de Police de Paris en 2007	287
Éléments de mesure des violences entre conjoints	303
Éléments de connaissance de la fraude documentaire à l'identité	317
Qu'est ce qu'un service de sécurité publique rentable ?	337
Éléments de connaissance des infractions au droit de l'environnement.....	359

FICHES THÉMATIQUES

1. Les atteintes aux biens enregistrées en 2007	378
2. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés en 2007 dans les départements métropolitains et ultramarins	382
3. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées en 2007	386
4. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés en 2007 dans les départements métropolitains et ultramarins	390
5. Les escroqueries et infractions économiques et financières enregistrées en 2007	394
6. Les infractions révélées par l'action des services enregistrées en 2007	398
7. Les « autres crimes et délits » enregistrés en 2007	402
8. Les personnes mises en cause par les services de police et les unités de gendarmerie en 2007	406
9. Les mineurs mis en cause en 2007 par les services de police et les unités de gendarmerie	412
10. Les femmes mises en cause en 2007 par les services de police et les unités de gendarmerie	418
11. Les étrangers mis en cause en 2007 par les services de police et les unités de gendarmerie	424
12. Les mis en cause pour atteintes aux biens en 2007	430
13. Les mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2007	436
14. Les mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières en 2007	442
15. Les mis en cause pour infractions révélées par l'action des services en 2007	446
16. Le rapport faits élucidés/faits constatés en 2007	450
17. Les phénomènes criminels traités par les douanes en 2007	456
18. Les infractions au code de la consommation et au droit de la concurrence en 2007	462
19. Les infractions fiscales en 2007	464
20. Les actes de violence recensés par SIVIS dans les établissements publics du second degré en 2007-2008	468
21. Les vols de métaux enregistrés par la Gendarmerie nationale en 2007	478
22. Les vols et tentatives de vols dans les coffres-forts et les distributeurs automatiques de billets recensés par l'OCLDI en 2007	484
23. Les vols et tentatives de vols de fret enregistrés par l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante en 2007	490
24. Les atteintes à l'environnement constatées par les unités de la gendarmerie nationale en 2007	498
25. Les infractions au droit du travail enregistrées par l'OCLTI et la DILTI en 2007	504
26. Les faits d'insécurité dans l'habitat social en 2006	516
27. Les signalements des usagers dans la main courante informatisée en 2007	526
28. Insécurité et délinquance routières en 2007	532
29. Les contraventions dressées pour violences par la Gendarmerie nationale en 2007	540
30. Les appels pour différends conjugaux enregistrés par le 17 à Paris en 2007	548
31. Les personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire en 2007	554
32. Les faits de nature à troubler la tranquillité publique dans les équipements municipaux de la ville de Paris	560
33. La violence enregistrée dans le football amateur durant la saison 2007-2008	568
34. L'indemnisation du vol dans l'assurance dommages en 2006	576
35. Les incidents recensés par le groupe La Poste en 2007	578

LES ATTEINTES DECLARÉES PAR CERTAINES PROFESSIONS

36. Les atteintes aux personnels et aux biens de la Police nationale en 2007.....	586
37. Les atteintes aux personnels de la Gendarmerie nationale en 2007.....	588
38. Les condamnations pour infractions dont sont victimes les magistrats	590
39. Les agressions déclarées par les sapeurs-pompiers de Paris en 2007.....	592
40. Les agressions déclarées par les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels en 2007	594
41. Les atteintes aux biens et aux personnels de la direction générale des douanes et droits indirects en 2007	598
42. Les atteintes contre les agents et leurs biens, les services et installations des impôts en 2007	600
43. Les atteintes subies par les personnels de la RATP et de la SNCF : distinction atteintes physiques / atteintes verbales.....	602
44. Les atteintes physiques et verbales subies par les personnels des entreprises de transport sur les réseaux Île-de-France / Hors Île-de-France	606
45. Les atteintes physiques et verbales subies par les personnels des entreprises de transport sur les réseaux bus/tram et métro/RER/trains	608
46. Les agressions déclarées par les médecins en 2007	610
47. Les atteintes volontaires déclarées par le corps arbitral de football	612
48. Les actes de violence signalés en milieu hospitalier en 2007	616

L'OND, 5 ANS APRÈS

L'OND : réussite politique et limites scientifiques, indépasseables ? (Christian Mouhanna et Jean-Hugues Matelly)	623
L'utilisation des statistiques à l'OND, un bilan flatteur, mais des pistes de progrès encore nombreuses (Stéfan Lollivier).....	635
L'OND, un aiguillon incontournable au service de la performance des politiques de sécurité intérieure (Michel Gaudin)	641
L'apport de l'OND à l'évolution de la gendarmerie dans le domaine statistique (Rolland Gilles)	647
L'OND, un outil au service d'une photographie aux multiples facettes (Isabelle Mandraud)	651
Quand un observatoire cherche à imposer plus de transparence. Réflexion bilan sur l'action de l'OND (Frédéric Ocqueteau)	653
Vers un observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (Pierre-Victor Tournier)	665

OBSERVATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION

Observations de Jacques Mahéas, sénateur de la Seine-Saint-Denis	675
--	-----

GÉOGRAPHIE CRIMINELLE DE LA FRANCE

Géographie des crimes et délits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2007	681
--	-----

REGARDS SUR L'ÉTRANGER

La criminalité enregistrée aux États-Unis en 2006.....	724
La criminalité déclarée aux États-Unis à travers le NCVS	726
La criminalité enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles	728
La criminalité déclarée en Angleterre et au Pays de Galles selon l'enquête de victimation BCS 2007/2008	730
La criminalité enregistrée en Allemagne en 2007.....	732
La criminalité enregistrée en Suède en 2007	734

PRÉCONISATIONS

Les suites des préconisations émises par le Conseil d'orientation de l'OND.....	739
Les préconisations 2008 du Conseil d'orientation de l'OND.....	745

ANNEXES

Annexe 1 : Les indicateurs de l'OND	751
Annexe 2 : Notices sur les personnels de l'OND	755
Annexe 3 : Les rédacteurs des articles	757
Annexe 4 : Remerciements.....	763
Annexe 5 : Bibliographie	765

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Christophe SOULLEZ, Chef du département OND

Comme l'indique depuis 5 ans l'Observatoire National de la Délinquance dans toutes ses publications, la mesure des phénomènes de délinquance exige de ne pas s'en tenir aux seules statistiques administratives sur les faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie.

Celles-ci doivent nécessairement être complétées par des informations issues d'autres sources et notamment par les résultats des enquêtes directes auprès des victimes, qu'on appelle « enquêtes de victimation », qui nous permettent de disposer de données inédites portant tant sur les infractions non déclarées par les victimes que sur les caractéristiques de celles-ci (sexe, âge, profession, revenus, lieux d'habitation, statut marital, etc.).

Ce constat, les Américains l'ont fait il y a plus de 30 ans¹ et ils ont été suivis par les Anglais depuis 25 ans avec la British Crime Survey (BCS). Il y a quatre ans, la France s'est dotée à son tour d'un dispositif d'enquêtes annuelles de victimation. Ces enquêtes sont menées par l'INSEE et les résultats sont analysés et diffusés par l'Observatoire National de la Délinquance.

On peut, pour illustrer l'intérêt de ces enquêtes, prendre l'exemple de la mesure des violences. Aujourd'hui, l'outil statistique policier ne permet pas de distinguer les violences commises sur la voie ou dans les lieux publics des violences perpétrées dans la sphère privée (violences intrafamiliales ou conjugales). Celles-ci sont comptabilisées au sein d'un même index de l'outil statistique policier : l'index 7 sur les coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels. Il ne permet pas non plus de connaître le nombre de victimes qui ne déposent pas plainte, celles qui pour de multiples raisons ne vont pas jusqu'à aller déclarer à la police ou à la gendarmerie les violences qu'elles subissent.

Grâce à une enquête directe auprès des victimes potentielles, on acquiert une connaissance des phénomènes de violences, inaccessible précédemment. On peut notamment déterminer le profil des victimes, leur lien avec leur agresseur, le taux de plainte, la qualité de l'accueil de la police pour celles qui ont porté plainte ou encore les causes de l'absence de plainte pour les autres. Grâce à ce type d'enquêtes, la question des violences aux personnes peut être abordée de façon plus précise et nous permet ainsi de distinguer les violences commises sur la voie ou dans les lieux publics des violences entre époux ou encore entre ex-conjoints².

La mise en place du dispositif d'enquêtes annuelles de victimation INSEE-OND place la France, aux côtés des États-Unis et de la Grande-Bretagne, parmi les pays qui disposent ainsi d'un double système statistique pérenne permettant de mieux appréhender la réalité criminelle.

Comme l'expérience le montre, les enquêtes de victimation sont très appréciées des personnes interrogées. Victimes et non victimes constatent que l'on s'intéresse à leur sécurité au quotidien et que certains événements qui ont perturbé leur vie sont pris en considération. Elles rapprochent ainsi le décideur politique du citoyen sur ce thème majeur de la sécurité des personnes et des biens.

La transparence ne consiste donc pas à ne retenir que les informations officielles sur les faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie. En effet, on le sait, de très nombreuses victimes ne déposent pas plainte auprès des services de police ou des unités de gendarmerie. **Il est donc capital de mener des enquêtes de ce type afin de mieux cerner la réalité criminelle au-delà des seuls faits déclarés.**

.... (1) Voir l'article de Jean-Paul Grémy « La première enquête de victimation au monde : the national crime victimization survey (NCVS) », Rapport annuel 2007, OND/INHES, novembre.

(2) Voir l'article « Les victimes de violences physiques et de violences sexuelles en 2005 et 2006 », rapport annuel 2007, OND/INHES, novembre 2007 et « Grand angle n°14 », OND/INHES, juillet 2008

En France, les statistiques de la criminalité et de la délinquance enregistrées par les services de police et les unités de la gendarmerie sont centralisées et publiées depuis 1972 par le ministère de l'Intérieur. Elles incluent l'ensemble des crimes et délits (incriminations du code pénal), constatés par les différents services de police et les unités de la gendarmerie nationales, faisant l'objet d'un procès-verbal adressé au parquet. Cette compilation, composée de 107 index (dont 4 ne sont pas utilisés) et de 12 colonnes, se nomme « état 4001 ».

Il appartient au service central d'étude de la délinquance de la division des études et de la prospective (DEP) de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) de collecter auprès des différentes directions de la police et de la gendarmerie nationales les données chiffrées alimentant la base statistique nationale. Elle assure la centralisation terminale et l'exploitation des données chiffrées 4001 (chiffres tous services et par service de constatation).

Les données statistiques collectées par la DCPJ répondent à trois critères :

- L'enregistrement des seuls crimes et délits portés à la connaissance des services de police ainsi que des unités de gendarmerie et consignés dans une procédure transmise à l'autorité judiciaire.
- Une nomenclature comportant 107 index et 12 colonnes qui recense les faits constatés, les faits élucidés, les gardes à vue ainsi que des données relatives aux personnes mises en cause (majeur, mineur, français ou étrangers, suites judiciaires).
- Des règles méthodologiques communes à l'ensemble des services collecteurs.

La comptabilisation statistique des crimes et délits s'effectue à partir d'unités de compte (victime, victime entendue, plaignant, infraction, procédure, auteur, véhicule et chèque) spécifiques à chacun des index de la nomenclature.

Ces unités de compte fixent les modalités de comptage au moment de l'enregistrement. Les unités de compte sont donc différentes selon les infractions.

La collecte des données est réalisée au niveau de chaque service collecteur chaque fois qu'est établie une procédure judiciaire dans laquelle est consignée une infraction présumée crime ou délit. La collecte est donc centralisée au niveau de chacune des directions de la police (sécurité publique, police aux frontières, renseignement intérieur, police judiciaire, préfecture de police) et de la gendarmerie nationales. Il revient à ces échelons centraux de transmettre l'intégralité de leurs fichiers statistiques (par voie télématique et disquettes) à la DCPJ (*art. D.8 du code de procédure pénale*).

Pour la police nationale, la collecte s'effectue grâce à une application interne au ministère de l'Intérieur : le STIC-FCE (système de traitement des infractions constatées – faits constatés élucidés) qui permet d'enregistrer dans des grilles de saisie des données issues des procédures traitées par les officiers de police judiciaire. Pour la préfecture de police de Paris, le même travail est effectué à partir d'un système appelé OMEGA.

Pour la gendarmerie nationale, les fichiers statistiques créés sur les bases départementales des statistiques de la délinquance (BDSD) de la gendarmerie rassemblent des données saisies dans les messages d'information statistique (MIS) établis par les brigades territoriales. L'ensemble des bases départementales est ensuite fusionné mensuellement dans une base nationale de données traitée à Rosny-sous-Bois.

L'état 4001 ne porte que sur les crimes et délits faisant l'objet d'un procès-verbal. Il exclut donc les contraventions qui, tout en étant portées à la connaissance des services, ne sont pas enregistrées dans l'outil statistique officiel. Il ne recense pas non plus les signalements des usagers en main courante ou les délits routiers.

••• (3) Voir également « L'outil statistique des faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie (état 4001) : généralités et limites » ; « Comment appréhender l'état 4001 ? », Rapport annuel 2005, OND/INHES, mars 2006.

Les enquêtes de victimation

On appelle enquête de victimation un type d'enquête où les personnes répondantes sont interrogées sur certaines infractions dont elles ont pu être victimes au cours d'une période donnée. Les infractions qui figurent généralement dans les questionnaires de victimation sont les cambriolages, les vols de voitures, les vols à la roulotte, le vandalisme contre le véhicule, les vols simples ou avec violences et les agressions.

Pour chaque type de victimation, on mesure sa fréquence durant la période de référence (une personne peut, par exemple, avoir été cambriolée deux fois au cours de la période). Puis, on cherche à obtenir plus de détails sur la dernière victimation en date. On demande si, suite à la victimation, une plainte ou une simple

déclaration a été déposée à la police ou à la gendarmerie. On demande éventuellement les motifs du non-sigalement.

L'ensemble des indicateurs fournis par les enquêtes de victimation permet de mieux connaître les catégories de la population ou bien les territoires qui sont les plus exposés à telle ou telle sorte d'atteintes. Ils permettent aussi de mesurer l'existence et la nature éventuelle d'un lien entre degré d'exposition ou de victimation et opinions sur la sécurité. Via le taux de plainte, ils permettent aussi d'évaluer le nombre d'atteintes qui ne sont pas enregistrées par les services de police ou les unités de gendarmerie au regard de celles qui sont comptabilisées dans les statistiques administratives.

Enquête de victimation et état 4001

Tous les délits et les crimes portés à la connaissance des autorités ne sont pas recensés dans les enquêtes de victimation (ex. : infractions économiques et financières, infractions à la législation sur les stupéfiants ou à la police des étrangers, homicides, etc.) alors qu'ils le sont dans l'état 4001.

Par ailleurs, le champ des infractions enregistrées par l'enquête de victimation est bien plus large que celui des statistiques administratives puisqu'il comprend une partie des contraventions (injures, petites violences sans ITT ou vandalisme) ou des signalements en main courante non comptabilisés dans les statistiques de l'état 4001.

L'enquête de victimation est donc source d'information complémentaire de l'ensemble des statistiques administratives. On peut dire que ces dernières révèlent la criminalité connue alors que les enquêtes de victimation révèlent la criminalité vécue.

À partir des réponses des personnes interrogées lors d'une enquête de victimation, on peut estimer, pour une infraction abordée dans l'enquête, le nombre total de faits subis au cours d'une année donnée et parmi ceux-ci, le

nombre de faits ayant été suivis d'une plainte. Une enquête de victimation fournit donc pour chaque infraction qu'elle propose une mesure autonome d'une statistique administrative bien connue : le nombre de faits constatés par la police et la gendarmerie enregistrés grâce à l'outil de saisie appelé « état 4001 ».

Spontanément, on pourrait penser que les chiffres relatifs à un même phénomène obtenus d'une part, en collectant des données administratives, d'autre part en exploitant des données d'enquêtes doivent être proches voire égaux. L'expérience montre que ce n'est pas toujours le cas sans pour autant que l'une ou l'autre des sources soit en cause. Un enregistrement dans l'état 4001 signifie qu'il y a eu l'intervention d'un professionnel, policier ou gendarme, dans le processus de saisie, lors de la rédaction du procès verbal initial notamment. L'acteur décisif dans une enquête de victimation n'est pas un professionnel mais la victime. Il n'existe pas de nécessité pour que policier et victime perçoivent un même événement de façon similaire.

Pour chaque infraction de type délits, on vérifie si le total estimé des plaintes à partir de l'enquête est compatible avec celui des faits

constatés par la police ou la gendarmerie. Si c'est le cas, on en conclut *a posteriori* que les deux sources mesurent sans doute des phénomènes proches. Quand ce n'est pas le cas, on recherche des motifs pouvant expliquer le décalage observé et, en général, on trouve plusieurs raisons portant sur les définitions ou les exclusions.

Avant toute comparaison, il faut toujours veiller à ce que les grandeurs issues d'une enquête de victimation et de l'état 4001 soient comparables, du strict point de vue théorique. La période de temps, les définitions, le mode de comptage doivent être compatibles pour permettre la confrontation.

À cet égard, on peut rappeler que le total des faits constatés enregistrés dans l'état 4001 est composé d'atteintes qui ne sont pas abordées lors des enquêtes de victimation comme les infractions économiques et financières ou celles

révélées par l'action des services. **De ce fait, le chiffre global des faits constatés ne peut en aucun cas être comparé avec les données de l'enquête de victimation.** Inversement, pour certaines atteintes, comme les violences ou les actes de destruction ou de dégradation, seuls les faits les plus graves sont des délits et ont donc vocation à être enregistrés dans l'état 4001. Les atteintes plus légères sont des contraventions qui, par construction, ne sont pas comptées parmi les faits de l'état 4001. La comparaison directe du total des faits mesurés lors d'une quête de victimation puis dans l'état 4001 conduit à d'importantes erreurs d'interprétation. La comparaison est toujours envisageable mais elle doit se faire dans un cadre méthodologique très précis si on recherche des conclusions pertinentes. **On s'attachera toujours plus à comparer les évolutions en tendance plutôt que les niveaux bruts mesurés une année donnée.**

FAITS DECLARÉS LORS D'ENQUÊTES DIRECTES AUPRÈS DES VICTIMES		FAITS DECLARÉS À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE		
VICTIMATION (enquête INSEE/OND)		SIGNALEMENTS	PLAINTES	
Victimation ménages	Victimation individus	Main courante	Contraventions	Crimes et délits (état 4001)
Ensemble des atteintes aux ménages déclarées dans les enquêtes de victimation (cambrjolages, vols de voiture, vols de deux roues, vols dans et sur la voiture dont vols d'accessoires automobiles, dégradations de domicile, dégradations de véhicules)	Ensemble des agressions physiques ou verbales déclarées par les individus dans les enquêtes de victimation (vols avec violences, violences physiques hors vol, insultes ou menaces)	- Signalements des usagers pour des faits qui ne constituent pas des contraventions, des délits ou des crimes. - Signalements de faits dont les victimes ne souhaitent pas déposer une plainte mais faire un signalement.	Toutes les contraventions de la 1 ^{ère} à la 5 ^e classe y compris les violences légères (avec une ITT < 8 jours et sans circonstances aggravantes), les injures, et les dégradations légères	Ensemble des crimes et délits enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie.

LES PRÉCONISATIONS 2008 DU CONSEIL D'ORIENTATION DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE

Au regard de ses analyses, des échanges avec ses partenaires et des objectifs prévus dans son décret de création, l'Observatoire national de la délinquance a notamment pour mission de « communiquer les conclusions qu'inspirent ses analyses aux ministres intéressés et aux partenaires de l'observatoire ». Dans ce cadre, et aux fins d'amélioration des dispositifs de politique publique, l'Observatoire national de la délinquance préconise la mise en œuvre de plusieurs actions qui contribueraient à une meilleure connaissance et une appréhension plus efficace des évolutions de la criminalité et de la délinquance, du profil des auteurs d'infractions et de leurs victimes.

Homicides et tentatives d'homicides : pour une meilleure connaissance des caractéristiques des faits, de leurs victimes et de leurs auteurs

1

31

Grâce au concours de la préfecture de Police de Paris, l'Observatoire national de la délinquance (OND) a publié en mai 2008, dans le 13^e numéro de la collection « Grand Angle », une étude statistique sur un échantillon de plus de 1 500 procédures de coups et violences volontaires. Il a été possible d'analyser dans le détail les caractéristiques des faits subis, le profil des victimes ou des mis en cause et notamment le lien qui pouvait éventuellement exister entre eux.

Cette étude à caractère qualitatif avait été lancée en mars 2006 par une préconisation du conseil d'orientation de l'OND afin de compléter les données quantitatives issues de l'état 4001. Une deuxième préconisation de cette nature a concerné, en novembre 2007, les violences sexuelles enregistrées à Paris. L'étude est actuellement en cours et les résultats seront publiés en 2009.

En matière de violences, le cas des homicides, soit par définition les faits les plus graves, n'a pas encore été abordé par l'OND. Avec moins de 850 homicides en 2007, selon les statistiques de l'état 4001, et un peu plus de 1 000 tentatives, il s'agit d'un contentieux de faible volume au regard des 23 250 violences sexuelles et des plus de 175 000 coups et violences non mortels enregistrés cette même année.

Les questions auxquelles une étude qualitative des homicides doit répondre sont cependant dans une large mesure communes à l'ensemble des violences : avec par définition, au moins une victime et un auteur susceptible d'être mis en cause, on s'intéresse aux faits, c'est à dire aux atteintes physique subies par la première, et au mode opératoire du second, ainsi qu'au profil (sexe, âge, et autres) des protagonistes. L'un des éléments centraux de l'analyse est le

contexte dans lequel survient la violence et, en particulier, le lien entre la victime et le mis en cause.

La méthode utilisée serait, comme précédemment, l'extraction d'une série d'informations statistiques à l'aide d'une grille de saisie. La constitution matérielle de l'échantillon serait en revanche spécifique aux homicides, puisque pour obtenir 1 500 à 2 000 procédures d'homicides et tentatives, on doit réunir environ 12 mois de faits constatés de ce type à l'échelle nationale. Il n'est alors pas possible de s'adresser à un service local, même de l'importance de la préfecture de Police de Paris. Il s'agirait donc de

demander à la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) qui centralise les statistiques de l'état 4001 de collecter toutes les procédures sur une période donnée et de les mettre à disposition de l'OND pour analyse.

Le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance recommande la réalisation d'une étude portant sur les caractéristiques des homicides et des tentatives enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie sur une année.

2

Les homicides, tentatives et règlements de compte associés à la régulation des marchés de la drogue

Dans son deuxième rapport annuel, le conseil d'orientation de l'OND émettait la préconisation suivante : « Mieux connaître les formes de délinquance et de criminalité accompagnant ou résultant des trafics et en particulier ceux de stupéfiants ». Cette préconisation n'a jamais pu être mise en œuvre faute de temps, de personnel et de lancement éventuel d'un appel d'offres de recherche.

Au regard de la faiblesse des informations actuellement disponibles sur les relations entre homicides et tentatives et la régulation du marché des stupéfiants, une étude sur les liens entre trafic de stupéfiants et criminalité violente (homicides et tentatives et règlements de compte) pourrait être lancée. Elle porterait, selon la méthode adoptée par l'OND pour l'étude des violences non crapuleuses à Paris,

sur l'analyse des quelques 2 000 procédures annuelles reçues par la DCPJ.

Compte tenu de la double thématique de cette étude, statistique mais également recherche sur le trafic de stupéfiants, il serait intéressant de la mener en collaboration avec des chercheurs de la division Études et Recherches de l'INHES et la Direction centrale de la police judiciaire.

L'Observatoire national de la délinquance recommande la réalisation d'une étude portant sur les liens entre criminalité violente et régulation des marchés de la drogue à travers l'analyse des procédures enregistrées par les services de police et les unités de gendarmerie.

3

L'analyse spatio-temporelle des faits constatés à Paris et à Marseille au lieu de la commission de l'infraction

L'étude origine et destination sur les auteurs et victimes d'infractions à Paris (voir « Résultats et Méthodes n°9 et 10) ainsi que la coopération active entre la Préfecture de police et l'OND dans le cadre de la Cellule de Coordination de la lutte anti-délinquance de Paris ont mis en évidence l'intérêt d'une analyse statistique des infractions à partir de leur lieu de commission.

Les travaux jusqu'alors effectués étaient cependant limités aux seuls faits élucidés en raison de l'étude initiale qui portait sur les trajets géographiques des mis en cause et des victimes. Or, selon l'infraction, la faculté à

élucider peut varier de manière importante, ce qui peut aboutir à fragiliser les résultats en réduisant ainsi le nombre de faits étudiés.

Le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance propose de poursuivre ces premiers travaux en analysant la dimension spatiale et la dimension temporelle des faits constatés et commis à Paris et à Marseille en 2007 et 2008 pour les infractions composant les atteintes aux biens et les atteintes volontaires à l'intégrité physique.

L'augmentation des violences commises avec arme blanche est-elle perceptible en Île-de-France comme à Londres ?

Entre avril 2007 et mars 2008, il y a eu, en Angleterre et au Pays de Galles, 22 151 attaques à l'arme blanche recensées. Un tiers de ces attaques s'est déroulé à Londres. Devant le développement de ce type d'agressions, qui a défrayé la chronique médiatique, les autorités ont proposé de nouvelles mesures visant à enrayer ce phénomène.

L'étude cartographique réalisée sur les violences commises à Paris en 2007 montre que 2 509 ports d'armes prohibés ont été enregistrés dans la capitale.

Alors que l'évolution des faits de violences enregistrés constitue une préoccupation pour les autorités, le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance propose la réalisation d'une étude sur l'évolution des violences commises avec l'usage ou la présence d'une arme et sur celle des ports d'arme prohibés, sur l'Île-de-France.

Mise en place d'un groupe de travail visant à mieux définir les violences dites « urbaines »

Dans son rapport annuel 2007, le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance suggérait la mise en place d'un groupe de travail chargé de parvenir, avec tous les acteurs concernés (police et gendarmerie, justice, universitaires), à une définition précise du phénomène appelé « violences urbaines » ainsi qu'à la création d'un outil de mesure propre à appréhender, avec le plus de précision possible et le moins de subjectivité, l'évolution de celui-ci.

En 2008, une première démarche a été entreprise par l'Observatoire national de la délinquance auprès de la Direction générale de la police nationale en vue de la constitution de ce groupe de travail. Celle-ci est restée sans

suite, notamment du fait de la réorganisation des services de la sécurité publique, et de la création du service d'information générale, issue de la fusion de la DST et de la DCRG.

Le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance suggère de relancer la mise en place d'un groupe de travail chargé de parvenir, avec tous les acteurs concernés (police et gendarmerie, justice, universitaires), à une définition précise du phénomène ainsi qu'à la création d'un outil de mesure propre à appréhender, avec le plus de précision possible et le moins de subjectivité, l'évolution de celui-ci.

LES PERSONNELS DU DÉPARTEMENT OND DE L'INHES AYANT CONTRIBUÉ À LA RÉDACTION DU RAPPORT

Christophe SOULLEZ, 37 ans, est chef du département de l'Observatoire national de la délinquance depuis le 1^{er} janvier 2004. Auparavant, il a exercé des fonctions de direction de cabinet au sein de plusieurs collectivités territoriales.

Il est titulaire d'un DEA de droit pénal et d'un DESS d'ingénierie de la sécurité et diplômé de l'Institut de criminologie de Paris.

Il est également enseignant à l'école des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN), à l'Institut du management public et politique (ISMAPP), à l'Université Paris II et à l'IPAG de Clermont Ferrand et intervient à l'Ecole Nationale Supérieure de Police (ENSP) et Centre d'Enseignement Supérieur de la Gendarmerie Nationale (CESGN).

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont « Les violences urbaines » (Milan, 1999) et « Lexique de la sécurité » (PUF, 2001). Il est co-auteur, avec Luc RUDOLPH, Directeur des services actifs de la police nationale, de « La police en France » (Milan, 2000), « Insécurité la vérité ! » (JC Lattès, 2002) et « les stratégies de la sécurité » (PUF 2007), et avec Alain BAUER de « Violences et insécurité urbaines » (PUF, QS, 2007). Il est co-auteur du guide de la sécurité dans les collectivités locales (Dalian) et contribue à l'ouvrage « L'année stratégique » et au Jurisclasseur administratif (LexisNexis).

Il est rapporteur du Groupe de Travail sur les fichiers de police et de gendarmerie (présidé par Alain Bauer), membre du Groupe de Travail sur la sécurité au quotidien et co-rédacteur du rapport (présidé par Michel Gaudin) et rapporteur de la mission sur le rapprochement des instituts chargés de la formation, de la recherche et de l'analyse des questions de sécurité et stratégiques (présidé par Alain Bauer)

Cyril RIZK, 33 ans, est statisticien, agent de la fonction publique de l'État, et responsable des statistiques à l'Observatoire national de la délinquance depuis novembre 2003.

Il est attaché principal de l'INSEE et ancien élève de l'école nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (promotion 1997). Chargé d'études à la sous-direction de la statistique, des études et de la documentation du ministère de la Justice de 1997 à 2001. Auteurs d'articles sur les infractions à la sécurité routière et sur l'appel en matière pénale. En charge de l'enquête « Vie de quartier », partie variable de l'enquête PCV de janvier 2001, au sein de la division sur les conditions de vie des ménages à la direction générale de l'INSEE de 2001 à 2003. Auteur d'articles sur la qualité du cadre de vie des ménages avec une prise en compte des questions de sécurité et de pauvreté. Concepteur de l'enquête « cadre de vie et sécurité » de janvier 2006.

Julie BOE, 23 ans, agent de la fonction publique de l'État, chargée d'étude en statistiques à l'Observatoire national de la délinquance depuis septembre 2006. Elle est attachée de l'INSEE et ancienne élève de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information (promotion 2004).

Jean-Luc BESSON, 50 ans, agent de la fonction publique territoriale est chargé d'étude cartographie SIG à l'Observatoire National de la Délinquance depuis novembre 2005 et détaché auprès de l'INHES/OND depuis le 1^{er} janvier 2007. Il est attaché territorial, ancien directeur de service de la Direction prévention et relations police justice de la ville de Roubaix. Diplômé en journalisme, diplômé en victimologie, auditeur régulier de séminaires et classes d'études organisés par le National Institute of Justice et le National Law Enforcement & Corrections Technology Center sur l'approche cartographique de la criminalité, il a piloté le premier programme d'échange partenarial de données ville/police. Il est l'auteur de l'ouvrage « Les cartes du crime », PUF 2005, du « Guide du coordinateur CLS-CLSPD », Editions Territoriales, 2005, co-auteur du classeur « Sécuriser la Ville » Editions Territoriales, 2005, co-auteur de l'ouvrage « Géographie de la France Criminelle », Editions Odile Jacob, 2006.

Rachid BENAZRINE, 39 ans, est capitaine de la police nationale. Chargé d'études à l'OND depuis le 1er avril 2005, il a auparavant exercé ses fonctions au Commissariat de Sécurité Publique de Cergy-Pontoise, dans le Val-d'Oise, où, parmi ses différentes attributions, il s'est vu confier la responsabilité de la Police de Proximité de Pontoise, de 2000 à 2004, puis de Saint-Ouen-l'Aumône de 2004 à 2005.

Valérie BONVOISIN, 44 ans, est major de Gendarmerie et chargée d'études à l'Observatoire national de la délinquance depuis mars 2005. Entrée dans la Gendarmerie nationale en 1983, elle a servi en brigades départementales, en brigade de recherches départementale, a effectué un détachement à l'école de Gendarmerie de Montluçon comme instructeur. Affectée comme opératrice puis chef du plateau gendarmerie à la section centrale de coopération opérationnelle de police (SCCOPOL), service interministériel, elle a participé à la mise en place du SIRENE, élaboré les procédures de travail des gendarmes opérateurs, collaboré à la réalisation de la fiche technique gendarmerie « Aide à la procédure Schengen ». En 1994, elle a officié en Ex-Yougoslavie dans le cadre des opérations extérieures sous couvert de l'ONU.

Yannick SILVAIN, 40 ans, adjudant de Gendarmerie, est chargé d'études à l'Observatoire national de la délinquance depuis décembre 2006. Militaire de la Gendarmerie Nationale depuis 1989, il a servi en brigade territoriale, en qualité de gendarme puis de gradé adjoint au Commandant de brigade. Depuis 2001, il fait partie du réseau des Formateurs Relais Enquêteurs Environnement de la Gendarmerie. Il a suivi en 2003 une formation au risque N.B.C. (nucléaire, biologique, chimique) dispensée par le centre de défense N.B.C. à Draguignan.

Olivier GOURDON, 33 ans, attaché de la Police Nationale et chargé de mission à l'Observatoire national de la délinquance depuis janvier 2006. Il a exercé des fonctions antérieures au commissariat central du 18ème arrondissement de Paris, puis à la Direction centrale de la police judiciaire, où il était délégué français aux comités financiers, ressources humaines et sécurité de l'Office européen de police (Europol) à La Haye. Il a ensuite effectué un détachement auprès de la préfecture de la région Martinique.

Christine AUMONT, 48 ans, adjointe administrative de la Police Nationale est chargée du secrétariat de l'Observatoire national de la délinquance depuis novembre 2007. Elle a exercé des fonctions antérieures à la Direction de la Surveillance du Territoire puis à l'INHES où elle a occupé différents postes (logistique, formation et bureau des finances).

Rapport annuel

La criminalité en France

Il y a cinq ans, l'Observatoire National de la Délinquance était mis en place par Nicolas Sarkozy alors ministre d'État, ministre de l'Intérieur, suite aux préconisations du rapport parlementaire rédigé par Christophe Caresche et Robert Pandraud.

Depuis cinq ans, l'Observatoire National de la Délinquance poursuit plusieurs objectifs : contribuer à une meilleure interprétation des évolutions des crimes et délits enregistrés ; développer les enquêtes de victimation en vue de mieux connaître la réalité criminelle et réaliser des études qualitatives afin de mieux comprendre les phénomènes criminels.

La mesure de la criminalité est une opération complexe car elle dépend avant tout de la propension des victimes à déposer plainte. Si les faits ne sont pas reportés aux autorités, alors les statistiques seront incomplètes, la connaissance du crime partielle et, par conséquent, les politiques publiques souvent inadaptées.

De manière générale, l'important n'est pas seulement de savoir si les crimes et délits constatés augmentent ou diminuent mais de pouvoir mieux appréhender la complexité des évolutions criminelles : les liens entre auteurs et victimes, les transferts de la criminalité, les taux de dépôt de plainte, etc.

Une politique publique ne peut être réellement efficace que si l'on connaît préalablement et précisément son objet. Il est ainsi indispensable d'encourager et de développer les initiatives qui prolongent les analyses quantitatives vers des études qualitatives complémentaires. C'est l'un des objectifs de l'OND pour les cinq prochaines années.

Ont notamment participé à la rédaction de ce rapport les membres du Conseil d'Orientation indépendant de l'OND et les personnels de l'OND : Christophe SOULLEZ, Cyril RIZK, Julie BOÉ, Jean-Luc BESSON, Olivier GOURDON, Yannick SILVAIN, Valérie BONVOISIN, Rachid BENAZRINE, de même que de nombreux contributeurs extérieurs parmi lesquels Éric BEBARBIEUX, Frédéric OCQUETEAU, Jean-Paul GRÉMY, le Préfet de Police Michel GAUDIN, le Général d'armée Roland GILLES, etc.

39 € prix valable en France

ISBN : 978-2-271-06762-3



www.cnrseditions.fr

© Jean-Claude Thuillier - R/E/A.
Iconographie : Jérôme da Cunha.
Maquette : B L E U ■